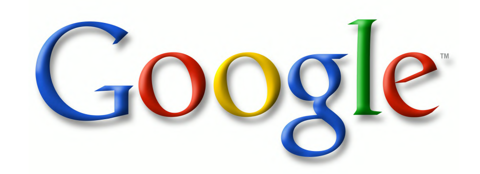
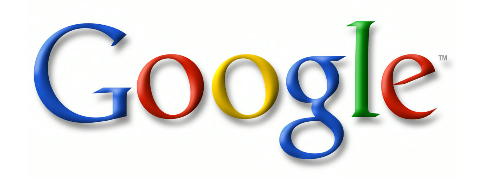
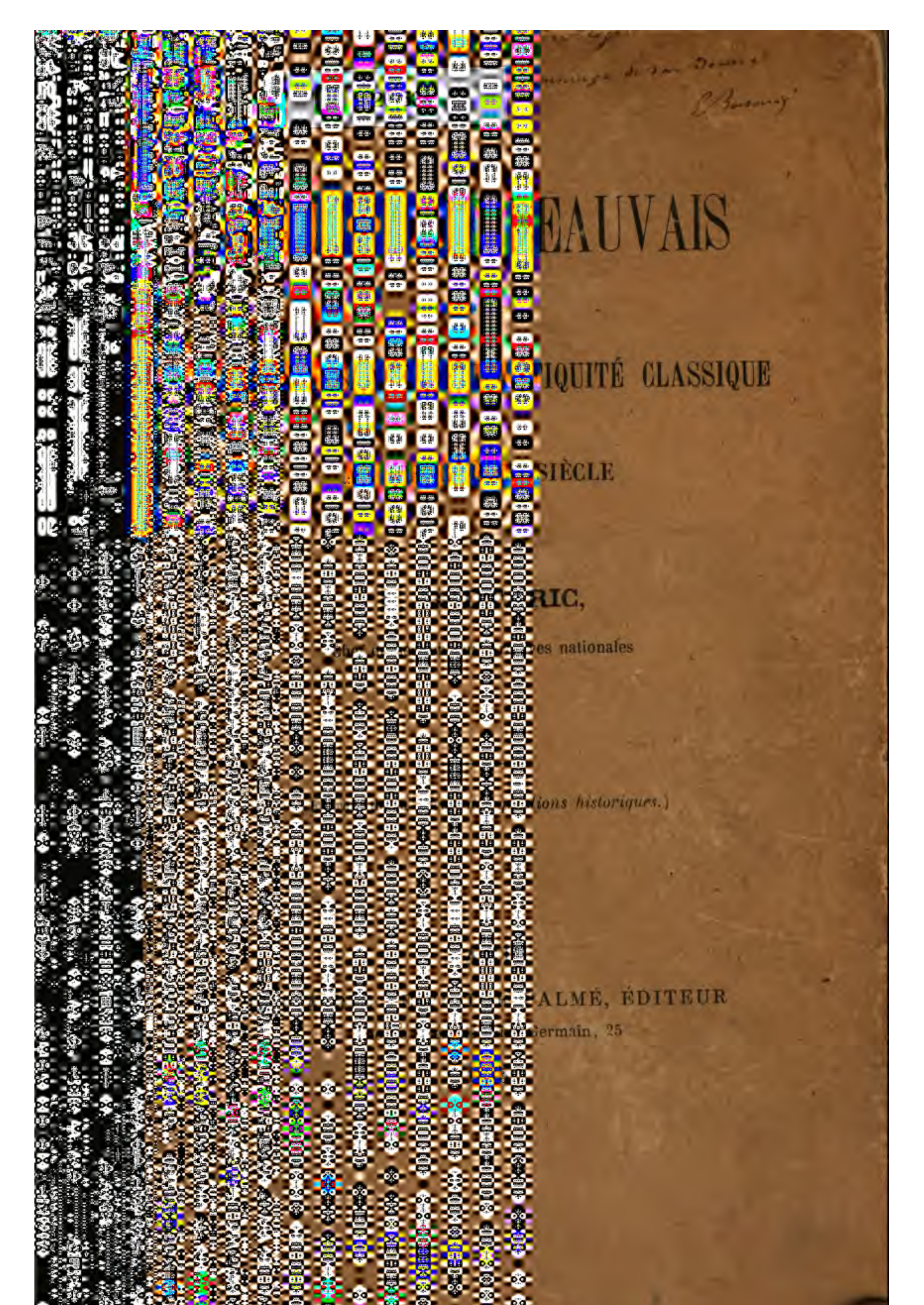






EAUVAIS
IQUITÉ CLASSIQUE
SIÈCLE
RIC,
es nationales
ions historiques.)
ALMÉ, ÉDITEUR
ermain, 25


GENERAL LIBRARY
UNIVERSITY OF MICHIGAN

3

VINCENT DE BEAUVAIS

ET

LA CONNAISSANCE DE L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

AU TREIZIÈME SIÈCLE

PAR

E. BOUTARIC,

Chef de section aux Archives nationales

(Extrait de la *Revue des questions historiques.*)

PARIS

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

Rue de Grenelle-Saint-Germain, 25

1875

TIRÉ A 50 EXEMPLAIRES

VINCENT DE BEAUVAIS

ET LA

CONNAISSANCE DE L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

AU TREIZIÈME SIÈCLE

I

L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE N'ÉTAIT PAS IGNORÉE AVANT LE XIIIe SIÈCLE.

On a eu longtemps de fausses idées sur la conservation de la littérature classique pendant la période qui a suivi la chute de l'empire romain et précédé les temps modernes ; on a cru pouvoir définir le caractère du moyen âge : « l'ignorance ou l'horreur de l'antiquité profane. » — « Le christianisme, » disait-on, « avait consacré par ses invectives éloquentes et recommandé ce dédain [1]. » L'érudition moderne a dissipé en partie ces erreurs. L'*Histoire de la littérature classique au moyen âge*, de Heeren, a ouvert la voie ; depuis lors, tant en Allemagne qu'en France, en Angleterre et en Italie, les connaissances littéraires du moyen âge ont été mieux appréciées. On a prouvé que les légendes et les fabliaux de nos pères avaient, pour la plupart, une origine antique que la tradition ne saurait seule expliquer ; et, dans des sujets plus élevés, on a

[1] Charpentier, *Histoire de la renaissance des lettres en Europe au* XVIe *siècle*, t. I, p. 4.

constaté que la philosophie scolastique puisa directement plus d'une fois aux sources les plus variées de la sagesse antique.

Sans doute, les grandes invasions, à partir du IVe siècle, furent accompagnées d'immenses désastres. Les lettres et les sciences furent négligées à la fois par les Barbares, dont le génie mâle et rude s'accommodait plutôt des exercices guerriers, et par les Gallo-Romains, dont la mollesse et la corruption trouvaient peu d'attraits aux travaux intellectuels; mais elles ne périrent pas. Chaque époque, même celles qui furent le plus tourmentées et le plus abaissées, donna naissance à quelques hommes d'élite, qui maintinrent intacts le dépôt et le culte des lettres classiques et les transmirent de main en main jusqu'au XVIe siècle, où la renaissance fut générale.

En outre, de temps à autre, l'esprit humain reprenait ses droits. On sait quelle impulsion reçurent les études sous le règne de Charlemagne; et ce serait se tromper que de croire que ce grand mouvement littéraire ne porta pas de fruits qui survécurent au grand empereur. La science devint le partage de quelques rares esprits qui la conservèrent comme un feu sacré; et ce sera l'éternel honneur de l'Église de lui avoir donné asile, tandis que la société civile semblait plongée dans un matérialisme grossier que ne venait éclairer aucune lueur. Pendant que les Normands ravageaient la France, incendiaient les villes, enlevaient les femmes et les enfants pour en faire des esclaves, que les puissants du siècle, cantonnés dans leurs châteaux, ne connaissaient qu'une chose, faire la guerre, pendant ce temps, au fond des cloîtres, à l'ombre des cathédrales, de pieux solitaires se livraient avec ardeur à l'étude. Les textes sacrés, les Pères de l'Église fixaient surtout leur attention; mais ils ne négligeaient pas pour cela les lettres profanes.

Dans tous les monastères de Bénédictins, il y avait un écolâtre pour instruire les novices. Les moines qui montraient des dispositions pour les lettres, étaient envoyés dans les couvents où enseignaient des maîtres fameux. C'est ainsi que les efforts faits par Charlemagne et continués par Charles le Chauve ne demeurèrent pas stériles, malgré les calamités qui pesèrent sur la France dès le IXe siècle.

Au milieu des ruines amoncelées de toutes parts, on rencontrait des hommes qui étudiaient les bonnes lettres, trouvant

dans cette noble occupation l'oubli des malheurs qui accablaient leur pays. Quelle science dans Gerbert et dans Guillaume de Chartres, son disciple! On ne pourrait se faire une idée de l'étendue des connaissances que possédait Gerbert, et auxquelles il faisait participer de nombreux élèves dans l'école de Reims, si un témoin oculaire n'entrait à cet égard dans les plus minutieux détails et ne nous faisait en quelque sorte assister à ses leçons [1]. « Il enseignait d'abord la Dialectique : il commentait les *Isagogues* de Porphyre, d'après la traduction du rhéteur Victorin, ou d'après Mallius. Il expliquait le livre des *Catégories* d'Aristote et le traité Περὶ ἑρμηνείας : il passait aux *Topiques* traduits du grec en latin par Cicéron [2], et éclaircis par les six livres de *Commentaires* du consul Mallius. Il préparait ensuite ses élèves à la Rhétorique, en leur expliquant quatre livres *de Topicis Differentiis*, sur les *Syllogismes catégoriques*, etc. » Après ces préliminaires, dans la crainte que, sans la connaissance des locutions qu'on rencontre dans les poëtes, ses élèves fussent dans l'impossibilité d'atteindre à l'art oratoire, le professeur abordait les poëtes avec lesquels il était bon de se familiariser : il lisait et commentait Virgile, Stace, Térence, ainsi que Juvénal le satirique, Perse et Horace, le poëte historien Lucain. Il enseignait ensuite la rhétorique, les mathématiques, la musique, l'astronomie.

Richer, qui nous a conservé ces détails intéressants, mit à profit les leçons de Gerbert, en imitant Salluste dans son *Histoire*. A cette époque, qui nous paraît si barbare, les questions littéraires et philosophiques avaient quelquefois le privilége de passionner les rois et les grands. Les princes ne dédaignaient pas tous les lettres. Le roi Robert était très-instruit et composait des hymnes [3]. En 970, l'empereur Othon Ier provoqua en sa présence et devant toute sa cour une joute scientifique entre Gerbert et le Saxon Otric, qui passait pour une des gloires de l'Allemagne. Les deux rivaux se posèrent et résolurent les questions les plus subtiles sur la philosophie et la physique : Gerbert sortit vainqueur aux applaudissements de tous [4]. Les méthodes d'enseignement

[1] Richer, *Histoire*. Edit. Guadet, livre VII, chap. CXLVI, CXLVII.
[2] Richer se trompe. Cicéron n'a pas traduit les *Topiques* d'Aristote.
[3] Fabricius, *Bibliotheca latina, verbo* ROBERTUS.
[4] Richer, livre III, chap. LV à LXXVII.

remontaient à l'antiquité. Dans le *Traité des Sept Arts*, Cassiodore donna le résumé des connaissances de son temps, et ce résumé devint le programme des écoles pendant des siècles. En grammaire, il abrége Donat; pour la rhétorique, il fait des emprunts à Cicéron ; il puise la dialectique dans Varron et dans Boëce ; pour les mathématiques, il copie le Grec Nicomaque et les traductions d'Apulée et de Boëce ; pour la musique, le traité de Gaudence, traduit par Mutien. En géométrie, il suit Varron, Censorin, Euclide traduit par Boëce. Cette division en sept arts devint typique, et fut reproduite par Isidore, les membres de l'école Palatine et les scolastiques.

Dès le IXe siècle, on allait dans les écoles d'Espagne puiser chez les Arabes à certaines sources de l'antiquité, car les Arabes avaient connu et traduit presque tous les auteurs anciens [1], et ce furent eux qui transmirent à l'Europe une partie des ouvrages d'Aristote. Mais si l'influence arabe fut considérable, elle ne fut pas exclusive, et l'antiquité était directement étudiée dans ses monuments originaux.

A la fin du Xe siècle (un siècle diffamé), Notker traçait à son disciple Salomon le programme des lectures qu'il devait faire pour bien entendre les divines Écritures. La liste des livres qu'il lui indique est fort longue [2]; celle des auteurs renferme des noms qui nous sont inconnus, par exemple celui d'un Ladken, Irlandais, que recouvre un silence impénétrable. Il ne s'agit que d'auteurs chrétiens, mais l'énumération est presque complète : ce sont Jérôme, Ambroise, Origène, Prosper d'Aquitaine, Arnobe, Cassiodore, saint Grégoire, saint Just, évêque de Lyon (dont les ouvrages ne nous sont point parvenus), Jean Chrysostome, Maxime, Léon, Pélage, Cassien, Isidore de Séville, Eucher, Bède, Raban Maur. Il n'oublie pas les grammairiens, Donat, Dosithée, Priscien; les poëtes, Prudence, Sedulius, Prosper, Juvencus, les *Distiques* de Caton, des Vies de Saints, le *Pasteur* d'Hermas; parmi les historiens (*sic*), Gennadius, l'*Histoire tripartite*, le juif Josèphe. Voilà les auteurs qu'au Xe siècle on se croyait obligé de lire pour être en état de comprendre les saintes Écritures. La science profane n'offrait pas à certains esprits de moins vifs

[1] Voyez Weinrich, *De auctorum græcorum versionibus et commentariis siriacis et arabicis.* Lipsiæ, 1842.
[2] D. Pez, *Thesaurus.*

attraits. Richer s'exposait aux dangers qui accompagnaient un voyage, dans une époque de guerre et de troubles, pour aller de Reims à Chartres consulter un ouvrage d'Hippocrate [1] !

On peut affirmer qu'à la fin du XIe siècle et au siècle suivant, il y eut une haute culture intellectuelle. On est même en droit d'assurer que l'antiquité classique fut plus cultivée durant cette période qu'au XIIIe siècle. Cette décadence dans les études, que nous ne sommes pas les premiers à constater, doit être attribuée à la scolastique qui détourna les esprits de l'étude des modèles laissés par les anciens pour les porter vers de stériles exercices de dialectique. Au lieu d'étudier, on préféra disputer, et tout favorisa ces dispositions. On vit naître, dès la fin du XIIe siècle, des abrégés et des compilations qui dispensèrent d'acquérir la science au prix de longues lectures. Les extraits des Pères par Pierre Lombard, ceux des Canons par Gratien, et une Bible, formèrent un bagage avec lequel on put écrire volumes sur volumes, en étalant un grand luxe de citations.

Cet état de choses fut aperçu par les contemporains; un d'eux s'écriait : « Toute science est maintenant perdue : toute lecture languit, personne n'ouvre plus les livres [2]. » — « Jamais, » disait au XIIIe siècle l'illustre Roger Bacon, « il n'y a eu une apparence de science et une ardeur de lectures comparables à ce qu'on voit depuis quarante ans. Partout on rencontre des docteurs, dans chaque ville, dans chaque bourg, dans chaque hameau, et cependant jamais l'erreur et l'ignorance n'ont été poussées à un plus haut degré [3] ! »

A quoi bon lire les auteurs anciens? N'avait-on pas Aristote nouvellement traduit, Aristote qui avait une popularité immense, qui absorbait à lui seul toute l'attention, qu'on expliquait, qu'on commentait, qu'on imitait? Et cependant, il y avait alors à Paris une université fameuse; mais les études n'y avaient pas reçu une saine direction. Un peu plus tard, la Sorbonne devait régénérer l'instruction classique; les ordres mendiants allaient devenir des centres littéraires et des pépinières de savants; mais au commencement du XIIIe siècle, l'antiquité était négligée, même l'antiquité chrétienne. Et s'il y

[1] Richer, *Histoire*, livre III, chap. XCVII.
[2] Alanus, *De arte prædicandi*, chap. XXXVI.
[3] Roger Bacon, *Opera*, édit. Jebbes, préface.

eut dans ce siècle des hommes véritablement instruits, tels que Roger Bacon, Albert le Grand, saint Thomas, on ne peut les comparer sous le rapport de l'érudition aux grands scolastiques du XIIe siècle, à Hugues de Saint-Victor, à Jean de Salisbury, à Guillaume de Conches. Il est permis de dire, avec l'abbé Le Beuf, que c'est au XIIe siècle, depuis l'avénement de Louis VI jusqu'à celui de Philippe-Auguste, que les sciences fleurirent le plus universellement en France au moyen âge [1].

II

VINCENT DE BEAUVAIS COMPOSE UNE ENCYCLOPÉDIE.

Au XIIIe siècle, les sciences étaient donc en pleine décadence : il se trouva un homme qui tenta une réaction salutaire. Il essaya de fournir un aliment à ces esprits inquiets qui ne voulaient pas se donner le temps de lire les ouvrages originaux; il espéra concilier le besoin d'apprendre avec la sûreté et l'exactitude des doctrines. Il chercha, tout en rappelant à l'étude des sources, à faciliter cette étude en groupant les textes d'une manière méthodique. Il ignorait, — ce que bien d'autres depuis ont ignoré et ignorent encore de nos jours, — que l'on ne peut acquérir de sérieuses connaissances que par un long et persévérant labeur. Ce qui s'apprend facilement s'oublie plus aisément encore. Malheur à ceux qui s'imaginent, à l'aide de méthodes ingénieuses, pouvoir mettre la science à la portée de tous : la science doit se conquérir par la mise en action de toutes les forces de l'intelligence; c'est le prix sublime du bon combat livré contre la paresse et les passions par tout ce que l'esprit a de noble et d'élevé. Supprimer la lutte, c'est rendre indigne de la récompense. Aussi les tentatives faites pour ouvrir à tous les portes du sanctuaire sont-elles demeurées infructueuses, mais non sans honneur pour ceux qui l'ont essayé.

Quand, il y a cent ans, Diderot et Dalembert publièrent le prospectus de l'*Encyclopédie*, l'Europe entière battit des

[1] *Discours sur l'état des lettres depuis Charlemagne jusqu'à Philippe le Bel*, p. 17. — Voyez aussi ce que dit Du Boulay de la culture intellectuelle au XIIe siècle : *Historia universitatis Parisiensis*, t. III, p. 185.

mains. On proclama qu'il appartenait au XVIIIe siècle seul, c'est-à-dire à une époque de lumières et de philosophie, de concevoir l'idée grandiose de réunir en un corps toutes les sciences et de faire pour ainsi dire l'inventaire de l'esprit humain. Mais cette attente fut trompée. Les fondateurs de l'*Encyclopédie* s'attachèrent moins à tracer un tableau complet des connaissances humaines, qu'à répandre des doctrines nouvelles. Le plan qu'ils adoptèrent était défectueux, car l'ordre alphabétique a l'inconvénient de scinder les différentes parties d'une même science et d'empêcher d'en suivre les développements. En un mot, cette méthode était entièrement contraire à l'esprit philosophique qui doit s'appliquer à tirer les conséquences des principes et à saisir les rapports qui existent entre les objets. L'*Encyclopédie* est un dictionnaire mal fait, une réunion d'articles sans aucun lien, écrits souvent dans des vues opposées. On entassa des matériaux, on n'éleva pas un édifice.

Ce que le XVIIIe siècle ne put faire, cinq siècles auparavant, deux siècles avant la découverte de l'imprimerie, alors que les communications littéraires étaient restreintes, les livres rares et difficiles à se procurer, que l'instruction était le privilége de quelques-uns, qu'un auteur ne pouvait être soutenu dans une grande entreprise scientifique par l'espoir d'avoir de nombreux lecteurs, un homme seul, un moine l'entreprit, et eut la gloire de l'accomplir; j'ai dit la gloire, je me trompe, car ce n'était pas la gloire qui attendait l'auteur d'une des plus gigantesques entreprises qu'un homme ait jamais conçue. Il n'en reste qu'un livre qu'on ne lit plus et un nom qui ne réveille qu'un vague souvenir d'érudition et de patience. Ce livre est le *Speculum majus*, ce nom celui de Vincent de Beauvais.

Je ne ferai pas ici la biographie de Vincent de Beauvais, qui d'ailleurs est fort courte, car il n'est guère connu que par ses ouvrages. Il paraît être né dans les dernières années du XIIe siècle, à Beauvais, d'où le nom sous lequel il est connu. Il appartint à l'ordre de Saint-Dominique. Il fut attaché en qualité de lecteur ou professeur à la famille royale[1], avant 1248.

[1] Il nous l'apprend lui-même dans un ouvrage intitulé : *Tratactus consolatorius*.

Il mourut vraisemblablement vers 1264. Son principal ouvrage est une vaste encyclopédie à laquelle il donna le nom de *Speculum majus*.

Les nombreuses éditions qui, du xve au xviie siècle, nous ont été données de cet ouvrage, le divisent en quatre parties, le *Speculum naturale*, le *Speculum doctrinale;* le *Speculum historiale* et le *Speculum morale*, mais il est hors de doute que cette quatrième partie n'est pas de Vincent. Sans entrer dans des détails, je dois faire connaître brièvement le but et le plan de Vincent [1]. Il procède théologiquement dans son exposé de tout ce qui peut intéresser l'homme. Le *Speculum naturale* débute par un traité sur Dieu, auteur de toutes choses; il expose ensuite l'œuvre du Créateur, en suivant l'ordre indiqué par les Livres saints. Il passe en revue les anges, les animaux, etc. Il arrive enfin à l'homme, qu'il étudie sous tous ses aspects; il traite de l'âme, du corps de l'homme, des péchés, des vertus.

Le *Speculum doctrinale* renferme l'exposé des sciences, divisées en six classes : 1° les doctrines littéraires, c'est-à-dire la grammaire et la logique; 2° les doctrines morales; 3° les arts mécaniques; 4° les sciences physiques; 5° les sciences mathématiques; 6° enfin, la théologie. Dans le *Speculum historiale,* Vincent raconte l'histoire depuis l'origine du monde jusqu'à l'année 1250; et, chose curieuse, il ajoute à l'histoire des faits la biographie des auteurs célèbres, l'indication de leurs ouvrages qu'il connaissait ou dont il avait trouvé l'indication dans saint Jérôme, dans Gennadius ou dans d'autres auteurs. Ces indications font quelquefois double emploi avec le *Speculum doctrinale*, mais souvent on trouve entre ces deux parties du *Speculum majus* des différences instructives.

Vincent cite toujours ses autorités, ou plutôt il s'est borné à faire une compilation, et il a soin d'indiquer le nom de l'auteur auquel il fait un emprunt. L'utilité de faire des citations exactes était très-appréciée. Le chroniqueur connu sous le nom d'Albéric de Troisfontaines indique les sources auxquelles il a puisé. Hélinand, qui vivait sous Philippe-Auguste, auteur de vers français célèbres sur la mort, et qui a composé une *Chronique universelle* que Vincent à mise largement à contri-

[1] Voy. la curieuse introduction placée en tête du *Speculum naturale*.

bution et dont il nous a conservé des fragments, a suivi le même système. C'est lui aussi qui a joint l'histoire des productions littéraires et des auteurs à celle des événements et a certainement servi de modèle à Vincent.

Quand parfois, ce qui est rare, Vincent parle en son nom, entre autres quand il donne des listes d'ouvrages, ce qu'il écrit de son chef est précédé de la rubrique *Actor*. La part de l'auteur consiste donc principalement dans le choix et la disposition des citations. Il dut faire des lectures immenses et des extraits innombrables, puisque les trois *Miroirs* forment, dans l'édition la plus récente, trois énormes in-folio à deux colonnes, mais il fut aidé par les moines de Saint-Dominique. Les citations ne sont pas toujours exactes, il l'avoue lui-même, en en rejetant la faute sur ceux qui, malgré ses recommandations, ne se montrèrent pas copistes scrupuleux, tout en protestant que les inexactitudes qu'on peut lui reprocher sont sans importance, car aucune d'elles n'altère la vérité. Il mit en œuvre tous les auteurs, tant sacrés que profanes, qu'il put se procurer, et le nombre en était prodigieux. Bornons-nous aux auteurs de l'antiquité païenne.

III

DES BIBLIOTHÈQUES JUSQU'A SAINT LOUIS.

Si nous recherchons quels étaient les auteurs classiques connus aux xe, xie et xiie siècles, nous constatons que la littérature antique n'était pas aussi ignorée en France qu'on le croit généralement. Je ne parlerai pas de l'Angleterre, ni des vers si célèbres d'Alcuin sur la bibliothèque d'York, où l'on trouve énumérés Justin, Pline, Aristote, Cicéron, Sedulius, saint Clément, Prosper d'Aquitaine, Paulin, Arator, Lactance, Virgile, Stace, Lucain, les grammairiens Phocas, Donat et Priscien, Servius, Euticius, Pompée, Comminianus, etc. [1]. Raban Maur cite Homère, Aristote, Caton, Plaute, Lucrèce,

[1] Voy. ces vers publiés dans le bel ouvrage de M. Edwards, *Memoirs of libraries*. London, 1852, t. I, p. 104.

Varron, Ovide, Perse, Lucain, Pline, Stace, Josèphe, Juvénal, Martial, Apulée, Fréculphe, Cornélius Népos, Pomponius Méla, Clément d'Alexandrie [1]. Au commencement du XIIe siècle, Raoul Tortaire mit en vers latins Valère-Maxime [2]. Sigebert de Gembloux a fait usage des auteurs suivants : Orose, Prosper d'Aquitaine, saint Jérôme, Gennadius, saint Augustin, Possidonius, Paulin de Nole, Rufin d'Aquilée, Sulpice-Sévère, Cassiodore, Faustus, saint Grégoire, Paul Diacre, Jean Diacre, Anastase le Bibliothécaire, Bède le Vénérable, Grégoire de Tours, Frédegaire, l'auteur des *Gesta Francorum*, Hincmar, la Loi salique, Adewald, Flodoard, Aimoin, Eginhard, des Chroniques anonymes, des Vies de saints, Witikind, Luitprand, Baudry, Raoul Glaber, Pierre Damien, Marien Scot, etc. [3].

Je demande la permission de citer, pour terminer la liste des auteurs dont on trouve des fragments dans les œuvres de Jean de Salisbury, évêque de Chartres, mort en 1180; ce sont : Suétone, Justin, Eutrope, Valère-Maxime, Frontin, Végèce, la troisième décade de Tite-Live, le *Catilina* de Salluste, Virgile, Lucain, Stace, Ovide, Juvénal, Perse, Martial, Publius Syrus, Denis Caton, Claudien, Sidoine Apollinaire, Térence, Plaute, Horace, Saleius Bassus, un ouvrage attribué à Plutarque [4]. Ouvrez la bibliothèque des Pères du moyen âge, et vous serez étonné de la connaissance qu'ils avaient de l'antiquité; mais il faut faire une restriction importante, c'est que si, au moyen âge, on connaissait l'antiquité, on ne la comprenait pas: on ne se préoccupait pas de la couleur locale. Tout auteur païen ou chrétien, pourvu qu'il n'eût pas été censuré par l'Église, était cité avec une égale autorité. Le prédicateur récitait des fables d'Ésope en chaire, le théologien citait Ovide.

Vincent a connu et cité un nombre véritablement incroyable d'auteurs : cela peut surprendre au premier abord de la part d'un homme qui vivait à une époque où les livres étaient rares. Je pense qu'on se fait à cet égard des notions erronées, et que les bibliothèques étaient à la fois plus nombreuses et plus riches qu'on ne se l'imagine. Je crois qu'il est utile d'entrer

[1] Préface du *Philobiblion* de Richard de Bury, par M. Cocheris, p. 34.
[2] De Certain, *Notice sur Raoul Tortaire*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, t. I, p. 499 et 500.
[3] Hirsch : *De vita et scriptis Sigiberti Gemblacensis*, p. 21 et suiv.
[4] Voyez le travail de M. Schaarschmidts sur J. de Salisbury.

dans quelques détails à ce sujet, pour faire apprécier le mérite qu'a eu Vincent à réunir les notions littéraires dont il a enrichi le *Speculum historiale*, et connaître les ressources bibliographiques qu'il a eues à sa disposition [1]. Les livres classiques étaient conservés avec soin et transcrits avec amour. Au XI[e] et au XII[e] siècle, le clergé, tant séculier que régulier, se fit remarquer par les sacrifices qu'il s'imposait pour acquérir des livres. Les moines surtout se distinguaient. Ils supportaient sans se plaindre la pauvreté, mais ils travaillaient avec ardeur à enrichir leurs bibliothèques. Guibert de Nogent leur rend ce témoignage, et les approuve de se priver du pain du corps pour se procurer une nourriture qui ne périt pas. Car, à ses yeux et à ceux des membres les plus illustres du clergé, l'instruction était une des voies du salut [2]. Cette idée qu'une belle bibliothèque est la vraie richesse monastique, un trésor pour l'autre vie, se retrouve fréquemment. Au XI[e] siècle, Hariulf, abbé de Saint-Riquier, indiquait l'étude comme le meilleur moyen de fuir les vices; et il avait sous ce rapport largement doté son monastère, car il laissa en mourant deux cent cinquante-six volumes qui renfermaient chacun plusieurs ouvrages, ce qui en portait le nombre à plus de cinq cents [3].

Cet amour des moines des X[e], XI[e] et XII[e] siècles pour les livres était un fait connu au moyen âge, et, au XIV[e] siècle, Richard de Bury, établissant un parallèle entre les anciens moines et ceux de son temps, parallèle tout au désavantage de ces derniers, s'exprime ainsi : « Ceux qui les premiers firent profession de pauvreté évangélique se vouèrent aux travaux de l'Écriture sainte ; après avoir payé leur tribut aux sciences profanes, ils méditaient jour et nuit sur la loi du Seigneur. Tout ce qu'ils pouvaient dérober à leurs ventres affamés ou soustraire à leurs corps à demi vêtus, ils l'employaient à acheter ou à mettre au jour des manuscrits [4]. »

Les séculiers se faisaient un plaisir de leur faire don de livres qu'ils avaient acquis à grands frais. Et quels étaient ces livres?

[1] Sur les bibliothèques du moyen âge. Voy. Edwards, *op. citat.*

[2] « Quum in omnimoda paupertate se deprimant, ditissimam tamen bibliothecam coaggerant; quo enim minus panis hujus copia materialis exuberant, tanto magis illi qui non perit sed in eternum permanet cibo operose insudant. » Guibertus, *De vita sua*, lib. I, chap. X.

[3] D'Achery, *Spicil.*, t. IX.

[4] Richard de Bury, *Philobiblion*. Édit. Cocheris, p. 62.

Les anciens catalogues des XIe et XIIe siècles nous l'apprennent. A Saint-Père de Chartres, on comptait au XIe siècle cent manuscrits [1], parmi lesquels l'*Histoire tripartite*, Priscien, Juvénal, les *Antiquités* de Josèphe, des ouvrages de saint Jérôme, saint Augustin, l'*Histoire d'Angleterre* de Bède, Francon, Saxo Grammaticus, la *Consolation* de Boëce, Cassiodore, Ovide, Virgile, Servius, des Vies de saints, etc. Les prêtres les plus saints recherchaient avec ardeur les ouvrages classiques. Loup, abbé de Ferrières, s'adressait au pape Benoît III pour lui demander le traité de Cicéron *de Oratore*, Quintilien et les Commentaires de Donat sur Térence [2]. Il priait le même pape de lui prêter Suétone, Tite-Live et divers ouvrages de Cicéron. Il faisait venir d'Angleterre un exemplaire de Quintilien pour corriger celui qu'il possédait. Il écrivait à des abbés d'Italie pour en obtenir le *Catilina* et le *Jugurtha* de Salluste, les *Verrines*, les Épîtres de Cicéron [3].

Acquérir des livres et les meilleurs, tel était le but, et pour y arriver tous les moyens semblaient bons. A Corwey, il fut statué en 1097, que chaque novice, le jour où il ferait profession, donnerait au couvent « librum utilem et alicujus pretii. »

Au célèbre monastère de Fleury-sur-Loire, il y avait une école fameuse : chaque élève devait présenter, au commencement de l'année, deux volumes sous forme d'honoraires [4]. On achetait des livres. En tête d'un manuscrit du XIe siècle de la bibliothèque de Chartres, se lit une note portant que les moines de Saint-Père s'étaient cotisés pour l'acheter à un moine lombard [5]. En 1145, l'abbé de Saint-Père ordonne que les obédienciers de l'abbaye payeraient chaque année une certaine somme entre les mains du bibliothécaire pour l'entretien et l'accroissement de la bibliothèque [6]. Les bibliothèques s'enrichissaient aussi par des dons, et la valeur d'un livre paraissait si grande qu'une donation de ce genre était aux yeux de tous un gage pour la vie éternelle [7]. On priait publiquement pour

[1] *Catalogue de la bibliothèque de Saint-Père de Chartres au onzième siècle*, publié par Merlet, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e série, t. V, p. 260.

[2] *Lupi epistolæ*, 103.

[3] *Id.*, 10, 137, 104, 6, 8, 74.

[4] Dubois, *Bibliotheca Floriacensis*.

[5] *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Chartres*, n° 125.

[6] Guérard, *Catalogue de Saint-Père de Chartres*, t. II, p. 393.

[7] Manuscrit n° 93 de la bibliothèque de Chartres, donné par l'abbé Auvieu « pro vita æterna. » *Bibl. de l'École des Chartes*, 3e série, t. V, p. 263.

ceux qui avaient fait don de livres [1]. Et qu'on ne croie pas qu'il ne s'agisse que de livres de piété : donner un livre même profane était une œuvre sainte. Voici l'inscription qu'on lit sur un Horace donné au xe siècle à la bibliothèque de Fleury, par le moine Herbert :

Hic liber est, Benedicte, tuus, venerande, per œvum :
Obtulit Herbertus servus et ipse tuus
Quem tibi, sancte pater, tali pro munere ponens
Liber ut eternam possideat patriam [2].

Les abbés surtout tenaient à honneur d'augmenter les richesses littéraires de leur communauté. Mais c'était dans les abbayes elles-mêmes que les bibliothèques puisaient leur principal accroissement. Les moines copiaient à l'envi les manuscrits dont ils pouvaient obtenir le prêt. A Saint-Guilhem, on ne recevait pas de moine sans écritoire [3] ; à Saint-Martin de Tournay, douze moines étaient uniquement occupés à copier [4]. Sous l'abbatiat du seul Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, mort en 1186, on transcrivit cent quarante volumes [5]. Certains religieux s'acquirent, par leur zèle à multiplier les manuscrits, une juste réputation. L'abbaye de Saint-Denis était célèbre par sa bibliothèque, et renfermait un dépôt des monuments de notre histoire : aussi, dès le xiie siècle, les romanciers et les poëtes croyaient se concilier la faveur de leur auditoire, en déclarant qu'ils avaient tiré le sujet de leurs poëmes des archives de Saint-Denis.

Je n'ai pas l'intention d'insister davantage; je voulais seulement arriver à cette conclusion que, à partir du xe siècle, tous les monastères furent pourvus de bibliothèques qui tendaient toujours à s'accroître. Aussi, Baudry de Bourgueil, pour exciter un jeune homme studieux à prendre l'habit

[1] Nécrologe de Jumiéges : Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. IV, année 1044.
[2] Vanderbourg, *Q. Horatii opera*, t. I, p. 392.
[3] Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. VI, p. 1156.
[4] D'Achery, *Spicilegium*, t, XII, p. 443.
[5] Le Beuf, *État des lettres*, p. 13. Nous attendons un mémoire de M. Delisle sur les catalogues que Robert de Torigny fit rédiger au Mont-Saint-Michel et sur les accroissements que lui dut la bibliothèque de ce célèbre couvent. Voy. Delisle, *Chronique de Robert de Torigny*, t. II, p. xviii et xix. — Le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye du Bec, dû au même abbé, a été publié par M. Ravaisson dans l'ouvrage intitulé : *Rapports sur les Bibliothèques de l'Ouest*, p. 375-395.

monastique, lui disait qu'en entrant dans les ordres il aurait des livres en abondance [1].

Voici l'indication de quelques-unes des bibliothèques d'abbayes qui jouissaient de la célébrité avant le XIII[e] siècle, et dont l'importance est attestée par les catalogues qui nous en ont été conservés. Saint-Père de Chartres [2]; Saint-Victor de Marseille [3]; Saint-Amand [4]; Corbie [5]; Saint-Riquier [6]; Moissac [7]; Fleury-sur-Loire; Saint-Martin de Tournay; Saint-Marien d'Auxerre; Saint-Victor; le Mont-Saint-Michel; le Bec. Les nouveaux ordres religieux fondés au XI[e] et au XII[e] siècle, Cîteaux, Prémontré, les Chartreux, etc., unirent le travail des mains à l'étude : ils portèrent tous leurs soins à former de belles bibliothèques. Cîteaux possédait, dès le commencement du XII[e] siècle, une admirable collection de livres : il en fut ainsi de Clairvaux. Chaque abbaye cistercienne eut sa bibliothèque, composée d'ouvrages déterminés et copiés d'après certaines règles. Le luxe en était exclu. Ainsi le voulait la règle de l'ordre, qui bannissait les vains ornements et proscrivait la pompe, même dans les cérémonies du culte [8]. Les Chartreux de la Grande-Maison préférèrent les peaux et les parchemins que Gui, comte de Nevers, leur envoya, aux vases d'argent qu'il leur avait d'abord destinés [9]. A la fin du XIII[e] siècle, le catalogue de Sainte-Catherine du Val des Écoliers renfermait trois cents volumes. La lecture était ordonnée même aux Chartreux. Les couvents de femmes n'étaient pas étrangers aux lettres : il suffit de citer Herrade de Lundsberg, Roswitha et le Paraclet [10]. Les nonnes copiaient des manuscrits.

[1] *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. IV, p. 147.

[2] *Catalogue du* XI[e] *siècle*, publié dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 3[e] série, t. V, p. 367.

[3] *Catalogue du* XII[e] *siècle*, publié par Mortreuil. Marseille, 1854.

[4] *Catalogue du* XII[e] *siècle*; Biblioth. nat., n° 1850 du fonds latin ; conf. *Journal des savants*, 1860, juin et septembre.

[5] Catalogue publié par A. Maï, *Spicilegium romanum*, t. V, et Delisle, *Biblioth. de l'École des Chartes*, 2[e] série, t. I, p. 2.

[6] D'Achery, *Spicilegium*, t. IV.

[7] *Rapport de Baluze à Colbert*, Arch. nat., reg. de la Pairie.

[8] D'Arbois de Jubainville, *Études sur les abbayes cisterciennes*.

[9] Guibertus de Nogento, *De vita sua*, II, 10.

[10] Sur Herrade, auteur d'une encyclopédie, on en est réduit, depuis l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg, en 1870, par le bombardement allemand, à consulter la notice de M. Engelhard, 1 vol. in-4°, et un travail de M. Spach, dans ses *Lettres sur les Archives départementales du Bas-Rhin*, p. 187 et suiv.

Les chapitres et les évêchés avaient de riches bibliothèques, entre lesquelles on distingue celles de Paris [1], de Rouen [2], de Laon [3], de Bayeux [4], de Beauvais, enrichie par ses évêques [5] et célébrée par l'auteur du roman d'Alexandre, qui déclare avoir trouvé son histoire « dans l'aumaire Monseigneur Saint-Père, à Beauvais. »

Les laïques, les nobles barons, n'étaient pas tous des ignorants. On voit un Foulque, comte d'Anjou, lire Végèce dans l'original [6]; un Henri le Libéral, comte de Champagne, se délasser de ses travaux militaires par la lecture des classiques et des Pères : on possède encore un Valère-Maxime transcrit par son ordre [7]. Dans ses lettres, il citait Virgile, Horace, Ovide, Apulée. Les seigneurs qui ne savaient pas le latin n'étaient pas tous indifférents aux bonnes lettres, témoin le comte Renaud de Boulogne, pour lequel on traduisit en français la Chronique de Turpin, et surtout le comte Baudouin de Guynes, qui s'entoura de savants auxquels il fit faire des traductions en *roman* des principaux auteurs sacrés et profanes. « Il était si riche en livres, » dit un contemporain dans son enthousiasme naïf, « qu'on aurait pu le comparer à saint Augustin, pour la théologie, à Denis l'Aréopagite, pour la philosophie, à Thalès de Milet, le romancier, pour les productions frivoles des Gentils, au jongleur le plus célèbre pour les chansons de gestes, les aventures des nobles ou même les contes des vilains. Il instruisit un laïque et en fit son bibliothécaire [8]. Les clercs les plus humbles s'estimaient heureux quand ils pouvaient faire figurer dans leur bibliothèque quelque poëte latin, surtout Ovide, qui jouissait d'une immense renommée [9].

[1] *Biblioth. du Chapitre Notre-Dame de Paris*, par M. Franklin.

[2] Langlois, *Recherches sur les bibliothèques des archevêques et du chapitre de Rouen*, 1853, in-8, et *Biblioth. de l'École des Chartes*, 3e série, t. I, p. 217.

[3] Voy. *Catalogue des manuscrits des Biblioth. des départements*, t. I, p. 43, et suiv.

[4] Une partie de cette bibliothèque subsiste; on y remarque un beau Sigebert de Gembloux du XIIe siècle.

[5] En 1217, Philippe de Dreux donna à son église de nombreux livres. *Gallia christiana*, t. IX, col. 739.

[6] *Chronique de Marmoutier*.

[7] D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. III, p. 189.

[8] *Chronique de Guynes et d'Ardres*, par Lambert, curé d'Ardres, commencement du XIIIe siècle, édit. Godefroy-Menilglaise, p. 173 à 175.

[9] Dans une pièce de poésie, intitulée le *Département des livres*, un trouvère raconte comment, échappé de son couvent, il a joué et perdu successivement

Les rois de France ne restèrent pas en arrière : Charlemagne et Louis le Débonnaire avaient une riche bibliothèque ; Charles le Chauve suivit leur exemple. Dans son testament, il légua ses livres à Saint-Denis, à Notre-Dame de Compiègne et à son fils [1]. Jusqu'au xive siècle, les rois disposèrent en mourant de leurs livres, et ne regardèrent pas comme un devoir de les transmettre à leurs successeurs. Il en résulta qu'ils n'eurent pas, à proprement parler, de bibliothèque avant Charles V. On sait que saint Louis avait réuni une nombreuse collection de livres : on a cru qu'il les avait mis à la disposition de Vincent, et on a conclu, avec apparence de raison, que le dépouillement des auteurs cités par Vincent donnerait le catalogue de la bibliothèque du saint roi [2]. Si cette hypothèse était reconnue vraie, le *Speculum* de Vincent de Beauvais acquerrait une importance nouvelle ; mais il n'en n'est pas ainsi. Vincent n'a point pu profiter de la bibliothèque de saint Louis pour la composition de son *Speculum*, car, quand il rédigea ce grand ouvrage, saint Louis n'avait pas encore formé de bibliothèque : ce qui ne veut pas dire qu'il ne possédait pas quelques livres, mais il n'avait pas encore songé à réunir un nombre d'ouvrages suffisant pour qu'on donnât à cette collection le nom de bibliothèque. En effet, Geoffroi de Beaulieu raconte que saint Louis ayant, à la croisade, entendu parler d'un soudan qui faisait rechercher et copier des livres de tout genre pour l'usage des lettrés de son pays, voulut imiter cet exemple [3]. A son retour en France, il fit copier dans les abbayes les bons livres, pour les déposer à la Sainte-Chapelle du Palais. Il y venait faire des lectures et rendait l'accès de ce dépôt facile aux hommes studieux : il expliquait lui-même les passages difficiles. Dans le but de favoriser les études, il préférait faire copier des manuscrits que de les acheter : il multipliait ainsi le nombre des livres. Mais tout ceci se passait après 1253, c'est-à-dire

ses livres, d'abord des ouvrages ecclésiastiques, puis Ovide, Lucain, Juvénal et Virgile, et enfin des poëtes modernes. Cela donne une idée des livres qui se trouvaient généralement entre les mains des clercs. Méon, *Fabliaux*, t. IV, p. 404 et 406.

[1] *Capit* : *apud Carisiacum*, an 877. D. Bouquet, t. VIII, p. 781-702.

[2] Petit-Radel, *Essai sur les bibliothèques*, p. 125-126. Cette opinion a été partagée par M. Daunou, dans l'article bien insuffisant consacré par lui à Vincent de Beauvais dans l'*Histoire littéraire de la France*.

[3] Geoffroi de Beaulieu, *Recueil des historiens de France*, t. XX, p. 25.

après le retour du roi en France, et après que l'édition définitive du *Speculum* avait été livrée au public. Vincent n'a donc pu donner le catalogue de la bibliothèque de saint Louis, qui n'existait pas encore quand il composa le *Speculum*.

Avec l'explication que nous venons de donner, tombent les conclusions qu'on avait tirées du fait dont nous avons démontré l'erreur. On avait fait honneur à saint Louis de la découverte de Calpurnius, de Chalcidius, des épîtres de Pline, de Symmaque, d'Avienus, de Maximien, de Platearius, de Vitruve, des jurisconsultes Gaïus, Pomponius, Papinien, Ulpien, Marcien, Herennius, Modestin, qui auraient été (ce qui n'est pas exact pour tous) cités pour la première fois par Vincent, d'après les exemplaires acquis par saint Louis. Toutefois, si Vincent n'a pu puiser dans la bibliothèque de Louis IX, il n'en a pas moins été encouragé par ce prince ami des lettres, qui, ainsi que nous l'apprend Vincent lui-même, l'aida plusieurs fois de sa bourse pour supporter les frais qu'entraînait la composition de ses ouvrages [1].

Vincent trouva donc de grandes ressources dans les bibliothèques, dont quelques-unes étaient tellement accessibles qu'il les appelle publiques. Saint Louis lui donna de l'argent, sans doute pour lui permettre de faire des copies et des extraits; mais ce ne furent pas là les seuls secours qu'il reçut. L'ordre de Saint-Dominique, auquel il appartenait, lui offrit et mit à sa disposition toute une armée d'auxiliaires à la fois instruits et dévoués. Vincent parle lui-même plusieurs fois des extraits que ses frères firent pour lui. L'ordre des Frères Prêcheurs n'était pas à ses débuts ce qu'il devint plus tard. Quand on lit les constitutions rendues dans les chapitres généraux de l'ordre sous le règne de saint Louis, on est frappé d'admiration à la vue des efforts incessants des chefs des Dominicains pour propager l'instruction. Dans chaque couvent, on avait établi une école et une bibliothèque [2]. La lecture des livres

[1] Dans un ouvrage adressé à saint Louis et intitulé *Consolatio ad Regem*, Vincent s'exprime ainsi : « Semper etiam in sumptibus ad eadem scripta conficienda liberaliter, interdum, subsidia prebuisti. »

[2] Voici quelques renseignements précis que j'ai recueillis sur l'enseignement chez les Dominicains durant la première moitié du XIIIe siècle. Dans chaque couvent il y avait un lecteur ou professeur pour enseigner publiquement. A défaut de frère assez instruit pour remplir ces fonctions, « saltem provideatur de aliquibus qui legant privatas lectiones, vel historias, vel summas de casi-

profanes n'était pas interdite, ainsi qu'on l'a prétendu; elle était permise, mais sous certaines conditions de surveillance et de direction [1]. Vincent est là d'ailleurs pour attester que la culture des lettres profanes n'était pas prohibée chez les Frères Prêcheurs; et il y a de l'injustice à affirmer, ainsi que l'a fait l'abbé Le Beuf, que la création, au XIIIe siècle, des ordres mendiants, entraîna la décadence des lettres.

Nous allons maintenant dresser l'inventaire des ouvrages de l'antiquité cités par Vincent de Beauvais dans les différentes parties du *Speculum majus*. Je regrette d'être obligé de me borner aux auteurs profanes; j'aurais désiré que le lecteur pût se faire une juste idée du parti que sut tirer ce savant Dominicain d'ouvrages qui, au premier abord, semblent étrangers aux différents sujets qu'il avait à traiter. On verrait, d'après l'exemple de Vincent, quelle source féconde de renseignements sur l'antiquité profane offrent les Pères de l'Église, qui nous ont conservé d'innombrables fragments d'œuvres à jamais perdues et à jamais regrettables [2].

bus, vel aliquid hujusmodi ne fratres sint otiosi. » Chapitre de 1259, renouvelant des prescriptions plus anciennes. Arch. nat., LL, 1528, fol. 130. On établit à Paris une école où l'on envoyait de toutes les parties du monde les sujets qui offraient des dispositions pour l'étude (Chapitre de 1252.) Arch. nat., LL, 1528, fol. 83. Les Dominicains avaient à cœur de former des bibliothèques.

Le chapitre tenu à Bologne en 1252 enjoignit de prêter des livres à ceux qui n'en possédaient pas (LL, 1528, fol. 83) : « Fratribus ad studium aptis et libros non habentibus per provincialem et deffinitorem provideatur in libris, prout melius poterit provideri. » — Le chapitre tenu à Paris en 1249, et celui tenu à Toulouse en 1258, indiquèrent les soins à prendre des bibliothèques. *Histoire littéraire*, t. XVII, p. 34 à 36. En 1252, il fut défendu de vendre les livres de l'ordre et ceux qui appartenaient à des frères, sauf pour en acheter d'autres (LL, 1528, fol. 69).

[1] Chapitre tenu à Paris en 1246 : « Constitutiones de modo studendi in libris gentilium priores faciant diligenter observari. » (LL, 1528, fol. 55.)

[2] Dans les citations que je ferai, la lettre D indiquera le *Speculum doctrinale*; la lettre H, le *Speculum historiale*; la lettre N, le *Speculum naturale*; les chiffres romains, les *Livres*; les chiffres arabes, les *Chapitres*.

IV

LITTÉRATURE GRECQUE PROFANE.

§ 1er. *Philosophes.*

La langue grecque était presque inconnue au XIIIe siècle en France; on peut à peine citer quelques savants capables de lire en original les auteurs grecs[1]; mais plusieurs de ces auteurs avaient été traduits et jouissaient d'une plus ou moins grande réputation. Vincent a fait une compilation vraiment intéressante sur l'histoire littéraire de la Grèce. A défaut des œuvres des Grecs il a mis à contribution les auteurs latins, tels que Cicéron, Sénèque, Valère-Maxime, le catalogue de saint Jérôme, et les Pères de l'Église, surtout saint Augustin. Mais, à côté de notions justes, on rencontre des traces d'une ignorance incroyable. Je ferai, une fois pour toutes, cette remarque qui a une importance capitale, c'est que Vincent et les autres écrivains du moyen âge avaient un goût prononcé pour le merveilleux, que les auteurs graves et sérieux avaient pour eux moins de charme que les écrivains de la décadence, amis des fables, qui sont trop négligés de nos jours, mais dont l'influence a été souveraine au moyen âge, et où notre littérature nationale a puisé abondamment. Ce sont ces légendes qui ont trouvé en France des imitateurs. Nous ne pourrons faire un pas dans notre étude sans rencontrer une preuve nouvelle de ce que nous venons de signaler.

BIAS. — Vincent fait deux citations précédées de la rubrique *Byas Prieneus* (H. II, 12). Il ne faut pas en conclure qu'il ait connu quelque ouvrage de ce vieux sage; les deux sentences sur l'amitié mises sous son nom lui appartiennent, mais elles sont tirées de Valère-Maxime (H. VII, ch. II).

SOCRATE. — Trois chapitres (56, 57, 58) du Livre V du

[1] Vincent cite lui-même (H. I, 125), son contemporain, l'évêque de Lincoln, Robert Grosse-Tête, etc., qui avait traduit récemment les testaments des douze enfants de Jacob, ouvrage apocryphe.

Speculum historiale sont consacrés à Socrate, à l'exposé de sa vie, de sa doctrine, de ses ouvrages ; il n'y a, comme on le pense bien, aucune citation de quelque livre de ce philosophe, mais des sentences tirées de saint Jérôme (*contre Jovin*), de Cassien, (*Conférences*), d'Aulu-Gelle, de Tertullien, de Sénèque, de Valère-Maxime, et quelques autres dont la source n'est pas indiquée (D. IV, 125, 130), qui ne sont rien moins qu'authentiques et qui paraissent avoir été puisés dans un de ces recueils appelés *Flores*, si communs au moyen âge. Relevons toutefois un passage de Hugues de Saint-Victor (*Didascalicon*, III), où il est dit que Socrate est l'inventeur de la morale (*Ethica*) et qu'il composa un traité de vingt-quatre livres sur la morale, suivant la justice positive « qui de ea viginti quatuor libros secundum positivam justitiam conscripsit. »

Xénophon. — Vincent (H. III, 67) a consacré tout un chapitre à Xénophon : il rapporte deux anecdotes, d'après Aulu-Gelle (XIII, 3) et Valère-Maxime (V, 10) : il cite un fragment de saint Jérôme (*Contre Jovin*) où il est dit que Xénophon décrivit les mœurs des Perses, en huit livres. Dans un autre endroit (H. III, 64), il mentionne *Cyri Regis ascensus*, qu'au dire d'Eusèbe, écrivit Xénophon. Il ajoute qu'il ne se rappelle pas avoir vu ce livre, ni avoir jamais lu ce que pouvait être cet *Ascensus*. Quant à saint Jérôme, il attribue au même Xénophon la vie de Cyrus en huit livres ; il est question dans ces passages de la *Cyropédie* et de l'*Anabase*. L'ignorance de Vincent des ouvrages de Xénophon était commune au moyen âge : je ne les ai trouvés cités dans aucun auteur plus ancien ou contemporain. Au cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, il n'y a aucune traduction latine de Xénophon antérieure au XVe siècle. Les deux premiers volumes du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements ne renferment l'indication d'aucun ouvrage de cet écrivain.

Platon. — Vincent consacre six chapitres à l'exposé de la vie et des doctrines de Platon (H. III, 74 à 79, IV, 6), d'après Eusèbe, saint Jérôme (*Contre Jovin*), Valère-Maxime, Sénèque (*De beneficiis*), Tertullien (*Apologie*), saint Augustin (*Cité de Dieu*), Macrobe, le faux Mercure Trismégiste et le moine Hélinand. Il ne cite, dans ces chapitres, directement aucun traité de Platon ; cependant il connaissait le *Timée* de la traduction de Chalcidius, dont il donne des extraits (H. IV, 6 : « Chalci-

dius in proemio Platonis, » et H. IV. 6). Les notions les moins inexactes sur les différents traités de Platon sont empruntées par Vincent à la chronique d'Hélinand, aujourd'hui perdue (H. III, 77).

Aristote. — L'immense réputation dont jouissait Aristote au moyen âge, l'universalité des connaissances humaines qu'il embrassait dans ses écrits, lui assuraient une place considérable dans la compilation de Vincent de Beauvais ; mais, *à priori*, on peut être assuré que les citations du Stagirite sont moins fréquentes dans le *Speculum historiale* que dans les autres *Miroirs*. J'ai relevé dans le *Speculum naturale* et dans le *Doctrinale* l'indication des ouvrages d'Aristote dont s'est servi Vincent ; je présente donc le tableau complet des traités d'Aristote mis en œuvre dans le *Speculum majus*.

Categoriæ (H. III). (Voy. *Predicamenta*).
De celo et mundo (D. I, 15; N. II, 3, III, 6).
Elenchi (D. III, 90; H. III, 89).
Ethica (H. III, 85 à 88).
De Lapidibus (N. VIII, 34.)
Metaphysica (D. I, 24, III, 33, 44 ; D. I, 17).
Metaphysica Nova (D. XVI, 59; H. III, 44).
Meteora (D. XV, 49).
Physica (D. XV, 7 ; N. III, 7).
Predicamenta (D. III, 28). (Voyez *Categoriæ*.)
Prior. (D. III, 35).
Sex Principiorum (D. XXXIII, 22).
Topica (H. III, 69).
De Vegetabilibus (D. XV, 11 ; H. III, 44).

Vincent a connu beaucoup plus d'ouvrages d'Aristote qu'il n'en cite. Le chapitre 84 du livre III du *Speculum historiale* renferme des renseignements très-précieux pour l'histoire littéraire, c'est une liste des ouvrages d'Aristote connus du temps de Vincent. Cette liste est étendue et à peu près complète. Cela ne doit pas étonner, car ce fut justement à partir des premières années du XIIIe siècle que les nombreux traités d'Aristote, qui étaient pour la plupart restés ignorés, furent connus et prirent rapidement une vogue extraordinaire, grâce aux traductions qui en furent faites, soit de l'arabe, soit du grec.

Je transcris la liste donnée par Vincent, dans l'ordre suivi par l'auteur, et en conservant les titres sous lesquels les différents ouvrages d'Aristote étaient alors connus.

Scripsit Aristoteles :
De Arte Logica.
Librum Categoriarum, id est Predicamentorum.
Secundum quosdam, Librum Sex Principiorum (apocryphe).
Librum quoque Peri Hermeneias :
Et Libros Analyticorum priorum, et posteriorum,
Topicorum, etiam
Et Elenchorum.
Porro de Physica, id est naturali scientia libros edidit :
De Physico auditu
Et Generatione et Corruptione.
De Anima.
De Sensu et Sensato.
De Memoria et Reminiscentia.
De Somno et Vigilia.
De Morte et Vita.
De Vegetabilibus
Et etiam de Animalibus.
Secundum quosdam, De Quatuor Elementis.
Libros quoque Meteororum.
Et Metaphysicorum.
Extat etiam liber qui dicitur Perspectiva Aristotelis et alius, ut fertur, qui dicitur Theorica ejusdem.
Et est ipsius Epistola ad Alexandrum de dieta servanda..
Etiam scripsit Ethicorum libros IV.

Dans cette liste ne figurent ni la Mécanique, ni la Poétique, ni la Politique, ni l'Économique. Remarquons que Vincent a connu le traité *de Cœlo et Mundo* qui n'est pas inscrit sur sa liste, et qu'il ne paraît pas avoir eu à sa disposition la *Rhétorique*, qu'il n'ose attribuer avec certitude à Aristote (*ut fertur*)[1]. Notons les ouvrages apocryphes : *De sex principiis, de IV Elementis, Perspectiva, de Dieta servanda,* et le *de Lapidibus,* dont le *Speculum naturale* offre des extraits.

Par *de Ethica libros IV*, Vincent entend le premier livre de l'*Ethica nova* et les trois livres de l'*Ethica vetus. L'Ethica nova* répond au premier livre des Ethiques à Nicomaque : l'*Ethica vetus* est un fragment des mêmes Éthiques à Nicomaque, qui s'étend du commencement du deuxième livre jusque vers la fin du troisième. Le titre *Ethica vetus* indique tout ce qui, avant la fin du XII[e] siècle, était connu de la morale d'Aristote, d'après d'anciennes traductions faites sur le grec[2].

[1] Il cite la *Rhétorique* d'Aristote d'après Cicéron.
[2] Conf. Jourdain, *Recherches sur les traductions d'Aristote,* p. 377.

L'histoire de la connaissance des écrits d'Aristote au moyen âge est intimement liée à l'histoire des traductions des œuvres de ce philosophe ; car peu de personnes étaient en état de les lire dans l'original, et les grands scolastiques durent attendre, pour être initiés à ses doctrines, qu'on traduisît les ouvrages qui les renfermaient.

Jusqu'à la fin du XIIe siècle, on ne connaissait guère que la *Logique.* Abélard déclarait n'avoir lu ni la *Physique*, ni la *Métaphysique*, par ce motif que personne n'en avait donné de traduction [1]. Moins d'un siècle après, les ouvrages de Guillaume, évêque de Paris, mort en 1248, contiennent la mention de presque tous les traités d'Aristote qui nous sont parvenus. Albert le Grand alla jusqu'à composer une foule de traités portant des titres empruntés à ceux d'Aristote. Or c'est justement à l'époque où les œuvres d'Aristote, nouvellement traduites, étaient introduites dans les écoles, qu'écrivait Vincent; il ne savait pas le grec, il fut donc obligé d'avoir recours à des traductions; mais ces traductions n'étaient pas toutes de même nature. Les unes étaient anciennes, les autres récentes; les unes étaient faites sur le grec, d'autres sur des versions arabes.

Pour la philosophie rationnelle, Vincent s'est servi des anciennes traductions latines remontant à une époque éloignée, peut-être à la basse antiquité, qu'avaient employées avant lui Abélard, Jean de Salisbury, etc. Il cite des traductions faites récemment sur l'original grec, de la *Physique*, de la *Métaphysique,* du *Traité de l'âme*, des *Parva naturalia* et des *Ethiques*.

Enfin, il met en usage des traductions latines faites sur des versions arabes du traité *de Cœlo et Mundo,* de l'histoire des *Animaux,* du livre des *Météores,* sauf le quatrième livre, et du livre des *Plantes* [2]. Si Vincent donne une liste à peu près complète des ouvrages d'Aristote connus de son temps, nous avons vu que, pour plusieurs de ces traités, il n'en connaissait que les titres. Ajoutons qu'il connaissait imparfaitement ceux dont il nous a transmis des extraits. Au point de vue philosophique, il n'a pas toujours bien saisi les doctrines d'Aristote [3].

[1] *Œuvres inédites*, p. 258.
[2] Jourdain, *Recherches sur les traductions latines d'Aristote*, p. 371.
[3] Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique.*

On lui reprocha, de son vivant, d'avoir fait des citations tronquées et incomplètes, et même inexactes. Il crut devoir répondre à cette critique, en avouant qu'il avait inséré dans son *Speculum* des extraits recueillis par des frères de son ordre, qui ne reproduisaient souvent pas le texte original, mais qui donnaient le sens, en abrégeant ce qui était long, et en éclaircissant ce qui était obscur.

Ego autem in hoc opere vereor quorumdam legentium animos refragari, quod nonnullos Aristotelis flosculos, precipueque ex libris ejusdem physicis et metaphysicis, quos nequaquam ego excerpseram, sed a quibusdam fratribus excerpta susceperam, non eodem verborum scemate, scilicet quo in originalibus suis jacent, sed ordine plerumque transposito, nonnunquam etiam mutata paululum ipsorum verborum forma, manente tamen auctoris sententia, prout, vel prolixitatis abbreviande, vel multitudinis in unum colligendæ, vel etiam obscuritatis explanande necessitas exigebat, per diversa capitula inserui.

Cet aveu que Vincent ne craint pas de faire pour certains ouvrages d'Aristote, tels que la *Physique* et la *Métaphysique,* doit s'étendre à tous les autres. Au reste, jamais les citations de Vincent ne sont rigoureusement exactes : et, en cela, il était de son temps. Mais l'engouement qu'avait inspiré Aristote, fit trouver mauvais à ses partisans que notre Dominicain n'eût pas scrupuleusement reproduit le texte sacré du maître. D'ailleurs, ce qui peut faire excuser Vincent, c'est que la connaissance des ouvrages d'Aristote prit un grand essor de son temps, et que tout entier à l'immense labeur de la composition du *Speculum*, le loisir lui fit défaut pour se livrer à une étude approfondie des livres du Péripatéticien, dont chaque année, pour ainsi dire, faisait éclore un nouveau, en mettant au jour la traduction d'une œuvre restée jusqu'alors inconnue.

Théophraste. — Trois chapitres sur Théophraste (H. IV, 2 à 4). — Vincent donne (d'après Aulu-Gelle) le titre d'un traité sur l'amitié, et d'après saint Jérôme (*Contre Jovin,* l. I) des extraits d'un traité sur le mariage.

Nulle mention des *Caractères.*

Athénodore le Stoïcien. — Sentences (H. VI, 105, et D. IV, 36) tirées d'un recueil de sentences.

Plutarque. — Les chapitres 47 et 48 du livre X du *Speculum historiale* renferment des anecdotes sur Plutarque et des extraits d'un ouvrage attribué à ce philosophe, intitulé :

Institutio Trajani. Vincent en donne la dédicace. Voici le début : *Modestiam tuam noveram non appetere principatum, quem tamen, semper morum elegantia merens, induisti.* Plutarque continuait en souhaitant que son élève lui fît plus d'honneur que Néron à Sénèque, Domitien à Quintilien, Alcibiade à Socrate, car on fait un crime aux maîtres des vices de leurs élèves, et il terminait en affirmant à Trajan que les conseils de Plutarque ne pouvaient que lui être salutaires, ainsi qu'à l'Empire. Dans le chapitre 16 du livre VII du *Speculum doctrinale*, cette dédicace est reproduite; le chapitre 8 du même livre contient un autre fragment de l'*Institutio Trajani : Ut itaque respublica, ut Plutarcho placet, corpus quodam divini numinis beneficio animatur, et nutu summe æquitatis agitur, et regitur quodam moderamine rationis.* Plutarque s'efforçait d'inculquer aux princes quatre vertus, *reverentiam Dei, cultum sui, disciplinam officialium et potestatum, affectum et protectionem subditorum.* Il ajoutait : *Idem scriptit de magistratuum moderatione, qui inscribitur Archigrammaton.*

Ni l'*Institutio Trajani*, ni l'*Archigrammaton* ne nous sont parvenus. Ce sont même, suivant toute probabilité, deux traités apocryphes : de l'*Archigrammaton* nous ne connaissons que le titre. Les citations que je viens de faire de l'*Institution du Trajan* nous invitent à faire croire que cet ouvrage n'est pas de Plutarque. Dans son excellente *Histoire du roman dans l'antiquité grecque et latine,* M. A. Chassang s'est préoccupé, à juste titre, des chapitres 47 et 48 du livre X du *Speculum historiale*, dont nous venons de parler; mais M. Chassang s'est, je crois, trompé: il a cru que l'*Institution de Trajan* était une sorte de légende. « Le héros de l'ouvrage, c'était Plutarque. On le voit en un endroit faire battre de verges un esclave méchant et rebelle, mais d'un esprit très-cultivé : cet esclave, tandis qu'on le corrigeait, se plaignait amèrement de son maître et lui reprochait de ne pas se comporter en philosophe. Plutarque lui prouvait qu'il n'était pas en colère, et continuait à faire battre de verges le mauvais esclave, afin de lui apprendre qu'il valait mieux se repentir que d'accuser son maître. » «Si nous ne nous trompons, » poursuit M. Chassang, « ces narrations faisaient partie de quelque vie fabuleuse de Plutarque, et cela était l'œuvre, non d'un écrivain du moyen âge, mais de quelque sophiste grec de la fin de l'époque romaine. »

Distinguons : le récit de Vincent se compose de deux parties : 1° de l'histoire de Plutarque et de son esclave; 2° de l'extrait de l'*Institutio Trajani*. Or ces deux parties n'ont pas, comme le pense M. Chassang, une seule et même source, mais deux. L'anecdote de l'esclave est tirée, non pas d'une histoire fabuleuse de Plutarque, mais tout simplement des *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, qui l'a rapportée d'après le philosophe Taurus, contemporain et ami de Plutarque. Voilà donc l'histoire fabuleuse de Plutarque réduite à néant. Bien que Vincent ait beaucoup emprunté aux ouvrages apocryphes, il ne faudrait pas croire que tous les faits extraordinaires qu'il rapporte, sans citer de sources, soient tirés de livres de légendes : une partie du merveilleux du moyen âge a son origine dans les prodiges transmis par l'antiquité, travestis et adaptés aux mœurs du temps. Quant à l'*Institution de Trajan*, il est probable que c'est un livre apocryphe, mais remontant à l'antiquité. Toutefois, ce n'est pas à Vincent de Beauvais que doit revenir l'honneur de nous avoir conservé quelques fragments de ce traité. Les chapitres 46 à 48 du livre X du *Speculum historiale* portent en effet la rubrique : *Helinandus*. Le chapitre 8 du livre VII du *Speculum doctrinale* porte une rubrique un peu plus explicite : « *Helinandus Cronic.*, l. II. » C'est donc à la *Chronique d'Hélinand*, livre II, que Vincent a emprunté ce qu'il nous apprend sur Plutarque; or on sait que les quarante-quatre premiers livres de la *Chronique d'Hélinand* sont perdus, et que nous n'en avons que de nombreux extraits insérés par Vincent dans son *Speculum*, extraits qui n'ont pas encore été réunis, mais qui mériteraient d'être recueillis. En remontant plus haut, on trouve qu'Hélinand n'a pas connu, plus que Vincent de Beauvais, le traité de l'*Institution de Trajan*, et qu'il a copié ce qu'il en rapporte dans le *Policraticus* de Jean de Salisbury. M. Dübner a réuni, dans l'appendice de son édition des œuvres de Plutarque [1], plusieurs passages de cet ouvrage rapportés dans le *Policraticus* : or toutes les citations d'Hélinand appartiennent aux textes transcrits par Jean de Salisbury ; et, ce qui prouve invinciblement qu'Hélinand n'a connu que le *Policraticus*, c'est que la dédicace de Plutarque

[1] Collection grecque-latine de Didot. *Œuvres de Plutarque*, appendice, p. 59 et 60.

à Trajan est suivie, dans sa *chronique*, d'une phrase où Jean de Salisbury annonce le but de Plutarque d'inculquer aux princes quatre vertus. Il n'est pas jusqu'à la phrase dans laquelle Hélinand annonce que Plutarque est l'auteur d'un traité intitulé *Archigrammaton*, qui ne soit de Jean de Salisbury. Notez que le *Policraticus* renferme d'assez nombreux extraits, quoique courts, de l'*Institution de Trajan* qui ne se retrouvent pas chez Vincent et qui prouvent que Jean de Salisbury avait sous les yeux l'original ou plutôt la traduction latine de l'*Institution de Trajan*, livre qui, au siècle suivant, ne fut directement connu, ni d'Hélinand, ni de Vincent de Beauvais, et que je ne me rappelle pas avoir vu citer par aucun autre auteur du moyen âge [1].

SEXTUS. — *Sextus Pythagoricus, in libro sententiarum :* Citat. H. VI, 96 et D. IV, 31.

On voit que Vincent ne partageait pas l'opinion de ceux qui attribuaient au pape saint Sixte ou Xyste [2], un livre de sentences, où il n'y a, ainsi que l'a fort bien remarqué saint Augustin, aucune trace de christianisme [3].

SECUNDUS. — Deux chapitres du livre X du *Speculum historiale* (70 et 71) retracent la vie du philosophe Secundus et donnent quelques-unes de ses sentences. La biographie du philosophe est extraite d'un ouvrage anonyme appelé *Gesta Secundi*. On dirait une vie de saint, et peut-être Vincent l'a-t-il pris pour tel. C'est une vraie légende : Secundus avait entendu dire dans les écoles que toutes les femmes étaient des impudiques et des prostituées. Il n'oublia pas cette maxime. Étant revenu dans Athènes sa patrie, après de longs voyages, il ne se fit pas reconnaître et essaya de séduire sa mère par des présents. Il obtint un rendez-vous et déclara qui il était : sa mère mourut de honte, et il jura de ne plus parler, puisque, par ses paroles, il avait coûté la vie à l'auteur de ses jours. Adrien, instruit de sa sagesse, voulut l'entretenir : Secundus refusa d'ouvrir la bouche. Adrien le menaça et le livra au bourreau qui se mit en devoir de lui trancher la tête, sans que l'imminence du danger vainquît l'obstination du philosophe.

[1] Certains manuscrits, mais postérieurs au XIIIe siècle, renferment la dédicace.

[2] Le *Liber sententiarum Sexti* a été publié dans le tome III de la *Bibliotheca maxima Patrum* ; il avait été déclaré apocryphe par le pape Gélase.

[3] *Retractat.*, lib. II, cap. 43.

L'empereur le pria de répondre par écrit aux questions qu'il lui adresserait : ce qu'il fit volontiers. Telle est la prétendue origine des sentences qui nous sont parvenues sous le nom de Secundus et dont Vincent donne une trentaine. Il est bien entendu que ces sentences sont en latin.

La vie de Secundus, reproduite en partie par Vincent, a été publiée par G. Barthius (*Adversaria*, XV, 17); l'original grec l'a été par Orelli (*Opusc. Græcorum veterum sententiosa,* I, p. 288), ainsi que les sentences attribuées à Secundus, lesquelles avaient déjà été données au public par Holstenius.

PLOTIN. — Deux chapitres sur Plotin (H. IV, 8 et 9). Vincent ignore l'époque où vivait ce philosophe, qu'il place après Apulée, à la suite de Platon. Il raconte sa vie à l'aide du faux Mercure Trismégiste et expose sa théorie des quatre vertus d'après Macrobe (*Commentaire sur le songe de Scipion,* I, 7). En somme, il n'a connu aucun ouvrage de Plotin.

PORPHYRE. — Vincent déclare que l'*Icagoge* (*in Aristotelem*) de Porphyre est indispensable à ceux qui veulent apprendre la logique. (D. III, 6). Il appelle aussi cet ouvrage *Liber prædicabilium* (N. XXXIII, 66; D. IV, 36).

CHRYSANTHE. — Sous la rubrique *Crisantus ad Dariam*, Vincent cite une sentence sur Hercule, « qui vitiorum suorum interfectione fatigatus etiam se vivum combussit » (H. 159 et D. XVII, 22), sentence hostile aux dieux du paganisme, et très-importante comme expression des idées.

HERMÈS TRISMÉGISTE. — Vincent donne Mercure Trismégiste comme auteur de plusieurs ouvrages dont il cite des fragments :

1° *De verbo profecto*, qui renferme une définition de Dieu conforme au christianisme : il y est même question du fils unique de Dieu (H. IV, 10).

2° *Libri duo de Mathesi*, où il cherche à prouver l'influence des constellations sur les destinées humaines : en un mot c'est un traité d'astrologie (H. IV, 10). Cet ouvrage est cité sous le titre de : *De constellationibus* (chap. 6 et 8), par Vincent, qui en transcrit deux passages, l'un relatif à Platon, que le destin livra, malgré sa science et sa vertu, aux caprices tyranniques d'un Denys; l'autre, assez étendu et instructif, concernant le philosophe Plotin, qui périt malheureusement après avoir nié dans son enseignement l'influence de la fatalité.

3° *Ad Asclepium.* Dialogue où il disserte de la nature de Dieu, de l'homme et du monde, et empreint d'idées sinon chrétiennes, du moins inspirées par le christianisme (H. IV, 10). Autre citation, D. I, 13, D. V, 133. C'est le même traité que le *De Verbo*.

Vincent fait connaître deux traités d'Hermès, l'*Asclepius* et le *Mathesis*, tandis que l'édition avec la traduction latine donnée par Marsile Ficin (1483, Venise, in-8°, 1491 et 1497, in-folio) en renferme deux intitulés : *Pœmander*, qui roule sur la nature des choses et de la création, et le Dialogue *Ad Asclepium*. Hermès a été cité par Justin, Lactance, saint Augustin[1]. Ce n'est ni l'Hermès Trismégiste égyptien, qui vivait dix-neuf cents ans avant l'ère chrétienne, ni même un écrivain d'une haute antiquité, mais bien un néo-platonicien qui déguisa son nom. Vincent lui-même a été de cet avis et l'a inscrit parmi les philosophes de l'école de Platon. Le passage relatif à Plotin, qui n'a pas encore été relevé, et qui appartient au traité intitulé : *Mathesis* ou *De Constellationibus*, apprend que l'auteur pseudonyme vivait au plus tôt à la fin du IIIe siècle. Mais il y a une difficulté, c'est que certains ouvrages d'Hermès sont cités par saint Justin, qui a vécu au IIe siècle, et par Lactance, qui aurait été contemporain de l'auteur du *Mathesis*. Il faut en conclure que l'*Asclepius* et le *Pœmander* sont d'un autre auteur que le *Mathesis* ; mais on doit dans tous deux reconnaître l'école platonicienne combinée avec certaines idées chrétiennes sur la divinité. Quant à la traduction latine dont Vincent fait usage, elle me paraît remonter à l'antiquité. La latinité en est pure et le style n'est pas dépourvu d'élégance. Le *Mathesis* a été publié par Jérôme Wolf, avec l'*Isagoge* de Porphyre, à Bâle, en 1559.

PRISCIEN le philosophe. — Après avoir énuméré les œuvres grammaticales de Priscien, Vincent ajoute :

> *Extat etiam liber Priscianni de naturalibus quæstionibus ad Chosroë regem Persarum directus, de quo plura excerpsi et in superiori hujus operis, congruis locis, inserui.* (H, XXI, 50.)

Il s'agit ici d'un ouvrage inédit, qui depuis longtemps était attribué à Priscien le grammairien, mais que personne n'avait

[1] Voyez Cellier, *Hist. générale des auteurs sacrés*, t. II, p. 525.

vu, quand, il y a vingt ans, M. J. Quicherat découvrit dans le manuscrit n° 1314 du fonds de Saint-Germain, à la Bibliothèque nationale, des fragments d'une traduction d'un traité intitulé : *Prisciani philosophi solutiones eorum de quibus dubitavit Chosroes Persarum rex* [1]. Cet ouvrage est inédit, mais non inconnu, comme l'a cru M. Quicherat : Vincent en a inséré de très-nombreux fragments dans les *Miroirs doctrinal* et *naturel*.

Mais d'abord il faut reconnaître, avec M. Quicherat, que le traité en question n'est pas de Priscien le grammairien, mais d'un philosophe, nommé Priscien de Lydie, qui vivait du temps de Justinien, et qui, ainsi que nous l'apprend Agathias, alla chercher en Perse un asile pour se mettre à l'abri des persécutions dirigées contre les philosophes qui n'admettaient pas les dogmes du Christianisme. Chosroës, qui goûtait fort la philosophie, posa plusieurs questions à son hôte : ce sont ces questions et les réponses de Priscien que nous a conservées le manuscrit du fonds de Saint-Germain, et que Vincent a transcrites en partie dans son grand ouvrage. Je vais donner la liste des chapitres du traité de Priscien avec l'indication des livres et des chapitres des différents *Miroirs* où Vincent a copié des fragments de ces chapitres.

1° *Sur l'âme.* — Fragment sur l'immortalité de l'âme (N. XXIII, 68).
2° *Sur le sommeil* (N. XXVI, 8, 9, 10).
4° *Sur les songes* (D. XVII, 177).
4° *Sur les saisons* (N. XV, 4; fragment).
5° *De medicatione.* . . . Rien.
6° *Sur le flux de la mer* (N. V, 9).
7° *Sur les nuages et sur la foudre.* Rien.
8° *De immutatione forme in transmigrantibus.* Rien.
9° *Sur le venin des reptiles.* Dans le manuscrit de Saint-Germain, il n'y a sur cette matière qu'une dizaine de lignes; le reste manque. Vincent donne des extraits qui peuvent en partie remplir cette lacune (N. XX, 10 et 11).

Le manuscrit de Saint-Germain est du IXe siècle ; M. Quicherat attribue la traduction de cet opuscule au même siècle et à Jean Scot. Cette opinion est admissible. Ce qui paraît certain, c'est que le traité de Priscien était connu en France à la

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3 série, t. IV, p. 248 et suiv.

fin du même siècle, car, dans une lettre de Notker (mort en 912) à Salomon, qui fut depuis évêque de Bayeux, lettre où Notker indique à son ami les livres qu'il doit lire pour bien comprendre les saintes Écritures et les Pères de l'Eglise, on lit : *Cæterum si et gentilium auctorem nosse desideras, Priscianum lege.* Or, si l'on fait attention aux auteurs dont l'énumération précède le nom de Priscien, on ne peut croire que Notker ait voulu désigner un grammairien. En outre, Priscien est qualifié de païen, *gentilium auctorem ;* or il est très-probable que Priscien le grammairien était chrétien. On est en droit de conjecturer que Notker a voulu parler de Priscien de Lydie et des réponses à Chosroës, qui nouvellement traduites en latin, jouissaient d'une certaine notoriété auprès des gens instruits [1].

§ 2. *Historiens.*

Histoire d'Alexandre (*Faux Callisthène*). — L'amour du merveilleux a fait préférer à Vincent, pour rédiger l'histoire d'Alexandre le Grand, à Justin et à Quinte-Curce l'histoire fabuleuse connue sous le nom de *Faux Callisthène,* histoire qu'il appelle simplement Historia Alexandri. Vincent (N. IV, 39), parlant d'Épicure, lui donne pour contemporain Anaximène, non pas Anaximène le physicien, disciple d'Anaximandre, mais Anaximène l'orateur, qui enseigna l'art oratoire à Alexandre, et qui est regardé par quelques-uns comme l'auteur de l'histoire anonyme d'Alexandre. *Anaximenes orator, qui fuit magister Alexandri magni in arte oratoria : qui a quibusdam creditur historiam Alexandri (que sine nomine fertur), scripsisse.*

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher quelles sont les origines de cet ouvrage, qui fut d'abord écrit en grec [2]. On pourra consulter la préface mise par le cardinal Maï en tête de son édition de la traduction du *Faux Callisthène* par Valérius et la publication princeps du texte grec, avec la traduction latine

[1] Pez, *Thesaurus,* et Fabricius, *Bibl. mediæ et infimæ latinitatis*, t. V, p. 316.

[2] Voyez Berger de Xivrey, *Notice des manuscrits grecs, latins et en vieux français contenant l'histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand,* dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. royale*, t. XIII, p. 262 et suiv. — Voy. aussi le *Journal des savants,* art. de Letronne, octobre 1818.

connue sous le nom de Valérius, par M. Muller, à la suite de l'édition d'Arrien (collect. Didot).

Les textes grecs du *Faux Callisthène* ne sont pas tous identiques : ils diffèrent surtout par des interpolations. Les mêmes dissemblances se reproduisent dans les traductions latines. Il s'agit de savoir quelle est la version dont Vincent s'est servi.

Voici la liste des traductions latines de l'*Histoire d'Alexandre :*

1° Traduction faussement attribuée par Vossius à Raoul, abbé de Saint-Albans, mort en 1159, puisqu'on en a des manuscrits sinon du xe, du moins du xie siècle ; souvent réimprimée au xve siècle, et connue sous le nom de *Historia Alexandri de prœliis.*

2° Traduction imprimée à Augsbourg, en 1478, d'après un manuscrit de Vienne.

3° Traduction publiée par M. Maï, sous le nom de Julius Valérius, au moins du ixe siècle, puisque le manuscrit est de cette époque, mais, selon toute vraisemblance, beaucoup plus ancienne.

4° Traduction peu différente de la précédente, la plus complète (Bibl. nat., ms., nos 8518 et 8519).

Vincent paraît avoir connu la première de ces traductions qui souvent n'offrent entre elles que de légères différences. Je dis *paraît,* car, avec l'habitude de Vincent d'altérer les textes qu'il transcrit, il est quelquefois difficile d'arriver à un degré complet de certitude. C'est la version qui renferme le plus grand nombre de fables, titre considérable pour être préférée au moyen âge.

Extraits de l'*Histoire d'Alexandre* (H. IV, 2, 3, 4, 11, 12, 18, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 35, 36, 37, 38, 44, 52, 63, 64, 65).

La légende d'Alexandre n'était pas renfermée tout entière dans l'histoire du *Faux Callisthène*, elle était complétée par plusieurs autres opuscules, également apocryphes, remontant à l'antiquité, et que notre auteur s'est empressé d'admettre dans son recueil.

Vincent cite sous le titre de : *Epistola Alexandri ad Aristotelem*, un ouvrage dont le titre complet est : *Epistola Alexandri ad Aristotelem de sitibus et mirabilibus Indie,* et qui est encore plus connu sous le nom d'*Itinéraire d'Alexandre*, ouvrage plein de fables, mais dont on a tiré quelques notions utiles

pour la géographie et qui mériterait d'être soumis à une critique à la fois ingénieuse et patiente [1].

(Extraits IV, 49, 50, 53, 54).

Dans la même catégorie rentrent :

1° *Lettre des Bracmanes à Alexandre* (Extraits IV, 66).

2° *Lettre de Didyme à Alexandre* (Extraits D. IV, 33, H. IV, 67 à 70).

3° *Lettre d'Alexandre à Didyme* (Extraits IV, 67 à 71).

Je croirais volontiers que Vincent de Beauvais a connu le manuscrit 6831 de la Bibliothèque nationale, qui est un des rares manuscrits (le seul de cette bibliothèque) renfermant le *Faux Callisthène*, l'*Itinéraire*, la *Lettre des Bracmanes*, et la correspondance entre Alexandre et Didyme, roi des Bracmanes.

L'histoire apocryphe d'Alexandre, fort populaire au moyen âge, fut encore plus répandue, grâce à Vincent de Beauvais. A la fin du XV[e] siècle, parut sans date, à Paris, chez Jehan Bonfond, in-8°, l'*Histoire du vaillant roy Alexandre le Grand*, d'après Vincent *le Jacobin*, c'est-à-dire Vincent de Beauvais, qui, dit l'auteur, « chercha toutes les histoires du monde. »

Cette liste des historiens grecs connus de Vincent est bien misérable : on n'y voit figurer ni Hérodote, ni Thucydide, ni Xénophon, mais en revanche des légendes fabuleuses et des histoires apocryphes, qui ont inspiré notre poésie nationale.

§ 3. *Poëtes.*

Homère. — On se ferait difficilement une idée exacte de toutes les absurdités qui avaient cours au moyen âge sur la personne et les écrits des grands écrivains de l'antiquité. Vincent recueillit avec empressement une anecdote rapportée par Valère-Maxime, racontant qu'Homère était mort de désespoir de n'avoir pu résoudre des énigmes que lui avaient proposées des pêcheurs (H. II, 87).

Dans un autre chapitre (H. II, 61), Vincent, après avoir mentionné la prise de Troie, ajoute, qu'au rapport d'Homère, Ménélas et Hélène abordèrent en Égypte, où ils furent reçus par le roi Thuoris, appelé aussi Polybe.

Au moyen âge circulait aussi un abrégé de l'*Iliade* : Epitome

[1] Cet ouvrage a été publié par Muller à la suite du *Faux Callisthène* dans l'Arrien de la collection gréco-latine de Didot.

Iliados Homeri carmine latino reddita, mis généralement sous le nom de Pindare de Thèbes. Il a été impossible de découvrir jusqu'ici l'origine de cette attribution. Certains avants ont cru que Rufus Avienus était l'auteur de ce poëme. Mais il est plus probable qu'on doit voir dans cette méchante composition l'œuvre d'un écrivain du xiie siècle. Tel était l'Homère que connaissait Vincent.

Hésiode. — *Robora quoque viscum ac mella ferunt, ut auctor est Hesiodus* (N. XII, 91). On peut affirmer que Vincent n'a connu d'Hésiode ni le texte original, ni même une traduction latine, et que c'est là une citation de seconde main[1].

Sophocle. — Nous verrons plus loin Vincent confondre l'orateur Cicéron avec son frère, et en faire un général; par contre, il a fait deux personnages de Sophocle, un poëte et un chef des Athéniens. Les œuvres du poëte lui sont entièrement inconnues (H. II, 40 et 42).

Ménandre. — Vincent cite Ménandre d'après saint Paul, qui, au dire de saint Jérôme, avait emprunté à ce poëte comique la maxime : *Corrumpunt bonos mores confabulationes pessimæ* (D. IV, 171). Les notions sur Ménandre sont complétées à l'aide d'Eusèbe et d'Aulu-Gelle (H. XVII, 4).

Darès le Phrygien. — Vincent emprunte à un fragment d'Hélinand qu'il nous a conservé, l'histoire de la guerre de Troie.

Hélinand déclare avoir tiré la substance de ce récit de l'histoire de Darès, que Cornélius Népos trouva dans Athènes, écrite de la main de Darès, qu'il traduisit en latin, et qu'il envoya à son ami Crispe Salluste. Nous ne nous étendrons pas sur cette misérable et apocryphe histoire, qui a été sainement appréciée [2]. Vincent en a inséré, d'après Hélinand, non pas des extraits, mais une courte analyse dans les chapitres 60, 62 et 63 du livre II du *Speculum naturale.*

Ésope. — L'amour de la fable et l'absence de critique éclatent dans les quelques lignes que Vincent a consacrées au fabuliste Ésope. Il rapporte, d'après Eusèbe, que la première

[1] Voy. Otto, *Comment. in codic. Biblioth. Acad. Gissensis*, p. 81 ; — *Rheinische Museum*, an. 1842, p. 137.

[2] Voyez Chassang, *Histoire du roman dans l'antiquité*, p. 358 et suivantes.

année du règne de Cyrus, Ésope fut tué à Delphes. Dans l'exemplaire des fables d'Ésope qu'il avait sous les yeux, se lisait un prologue où il était dit que ces fables avaient été traduites du grec en latin par un certain Romulus qui les envoya d'Athènes à son fils Tibérinus, avec une épître que Vincent transcrit, et où l'utilité des fables est mise dans tout son jour. Ce prologue démontre combien est peu fondée l'opinion de ceux qui ont attribué la traduction ou plutôt la rédaction latine de fables ésopiques à Romulus-Auguste, qui fut le dernier empereur d'Occident.

Vincent a inséré un certain nombre de fables, attribuées avec plus ou moins de fondement à Romulus, et dans le livre III du *Speculum historiale* et dans le livre III du *Speculum doctrinale*, le *Speculum doctrinale* se bornant à reproduire les extraits donnés dans le *Speculum historiale*.

Voici la liste de ces fables, en rapprochant, autant que faire se peut, les titres de ceux que portent les imitations de notre La Fontaine :

1. Le Loup et l'Agneau (H. III, 2).
2. La Grenouille qui veut faire périr le rat (*idem*).
3. Le Chien qui lâche sa proie pour l'ombre (*idem*).
4. Le Lion en société avec la Génisse, la Chèvre et la Brebis (*idem*).
5. Le Loup et la Cigogne (*idem*).
6. Le Renard et le Corbeau (III, 3).
7. Le Lion devenu vieux (*idem*).
8. L'Ane et le petit Chien (*idem*).
9. Le Lion et le Rat (*idem.*).
10. Le Chien et le Voleur (III, 4).
11. La Montagne en mal d'enfant (*idem*).
12. Le Lièvre et les Grenouilles (*idem*).
13. Le Geai paré des plumes du Paon (*idem*).
14. Le Cerf se voyant dans l'eau (*idem*).
15. La Fourmi et la Mouche (*idem*).
16. La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf (III, 5).
17. Le Cheval et l'Ane (*idem*).
18. La Chauve-Souris (*idem*).
19. Le Milan et le Rossignol (H. III, 6).
20. L'Homme, l'Arbre et la Hache (*idem*).
21. Le Chien et le Loup (*idem*).
22. Les Membres et l'Estomac (H. III, 7).
23. Le Singe et le Renard (*idem*).
24. L'Ane et le Marchand (*idem*).
25. Le Renard et les Raisins (*idem*).
26. L'Homme vrai et l'Homme trompeur (*idem*).

27. L'Ane et le Lion (H. III, 8).
28. Le Lion malade (*idem*).
29. La Cigale et la Fourmi (*idem*).

Vincent a transcrit, souvent en les abrégeant, vingt-neuf fables de Romulus sur quatre-vingts dont se compose son recueil. M. Daunou [1] a cru, par suite de la ressemblance qu'offraient plusieurs de ces apologues avec ceux de Phèdre, que Vincent avait connu ce dernier auteur ; il n'en n'est rien. La ressemblance s'explique par ce fait que Romulus, ou l'auteur caché sous ce nom, a imité Phèdre ; mais on peut affirmer que Vincent ne connaissait pas les fables qui nous sont parvenues sous le nom de ce fabuliste. S'il m'était permis d'émettre une opinion sur ce sujet, je serais porté à croire que Romulus est un faux nom, que la traduction du grec en latin est controuvée, et que les fables du prétendu Romulus sont l'œuvre d'un rhéteur des bas siècles. L'imitation de Phèdre prouve surabondamment que ce n'est pas une traduction du grec, car cette imitation va jusqu'à s'approprier textuellement des vers entiers du fabuliste latin. Vincent termine ses extraits d'Ésope par une remarque curieuse pour l'histoire de l'apologue, et qu'il est bon de relever. C'était, dit-il, de son temps, la mode de réciter des fables dans les sermons, dans le double but de prévenir l'ennui des auditeurs, que de pareils récits enchantaient, et de faire ressortir la morale qu'elles renfermaient. Vincent est d'avis qu'on ne doit recourir à ces fictions qu'avec prudence et rarement, de crainte d'exciter le rire par de pareilles futilités, au lieu de provoquer, par de graves paroles, à la pénitence.

§ 4. *Médecine.*

HIPPOCRATE. — Le père de la médecine était connu de Vincent. Il cite, bien entendu d'après des traductions latines :

De regimine acutorum. N. V, 76.
Isagoge (D. XIII, 3).
Aphorismorum lib. II. (N. XXXI, 112, etc.).

GALIEN composa, suivant Vincent (H. X, 92) :

Librum de Alchimia, cujus titulus est de Ramo Pomi congelati (apocryphe).

[1] *Hist. littéraire de la France*, t. XVIII.

De Complexionibus.
De Elementis.
De Malitia complexionis mentis.
De Virtutibus naturalibus.
De Compendiositate pulsuum et eorum differentiis.
Librum commentariorum super librum suum de Pulsibus, his qui introducuntur.
Librum de Anatomia.
De Juvamento membrorum.
De Morbo et causa accidente.
De Crisi.
De Criticis diebus.
Libros diademiarum, majorem et minorem.
De Simplici medicina.
De Perfectis medicinis.
De Proprietate.
De Experimentis passionum.
Librum tegni, mierotegni.
De Regimine sanitatis.
Passionarium.
Antidotarium.
Librum secretorum suorum ad Monteum.
Ad Glaveonem de pulsibus et urinis librum qui dicitur Achinagoga.
Librum epistolarum ad eumdem de febribus et de apostematibus.
Librum epistolarum ad Paternianum.

CONSTANTIN. — *Liber graduum* (N. V, 84).
Pantegni (N. IV, 38).
De Coïtu (D. XIII, 94).
De Oblivione (N. XXVII, 17).

ESCULAPE. — *Liber Empyrices* (N. XVI, 21, 31; XVIII, 30, 56, etc.).

§ 5. *Astronomes, Géographes, Mathématiciens.*

PTOLÉMÉE, ÉRATOSTHÈNE. — Vincent confond le géographe Ptolémée avec le roi d'Egypte Ptolémée Philadelphe : il attribue à ce dernier *Canones astrorum et libros multos*. Il raconte, avec plus de vérité, comment, à la même époque, Eratosthène mesura le méridien : il explique en détail les procédés suivis pour arriver à ce résultat ; mais ce n'est pas dans les œuvres d'Eratosthène qu'il a pu préciser ces notions, puisqu'elles ne sont point parvenues jusqu'à nous, sauf quelques fragments, et une description des Astérismes publiée par Pétau dans son *Uranologia* (H. V, 19).

Quant au géographe Ptolémée, Vincent en connaissait au

moins un ouvrage, l'*Almageste*, dont il cite un fragment (N. XXIII, 67).

EUCLIDE n'était pas inconnu de Vincent.

V

LITTÉRATURE LATINE PROFANE.

§ 1er. *Philosophes.*

CICÉRON. — On avait, au moyen âge, des idées tellement vagues sur l'antiquité, qu'on ne savait pas distinguer les hommes les plus célèbres de personnages portant le même nom, bien qu'on eût tous les éléments nécessaires pour établir ces distinctions. Nous signalerons de nombreux exemples de confusions de ce genre; c'est ainsi que Vincent confond Marcus Tullius Cicéron avec son frère Quintus : il fait de l'orateur un guerrier, un lieutenant de César, invoquant à l'appui de son dire l'autorité de Jules César dans ses *Commentaires* (sous le faux nom de Julius Celsus), et de l'historien Orose (H. VI, 6). Voici la liste qu'il donne des ouvrages de Cicéron qu'il connaissait, liste étendue, quoiqu'il y ait des lacunes importantes; on n'y voit figurer ni les *Épîtres*, ni le *de Oratore,* ni le *Brutus,* ni la *Rhétorique* à Herennius, ni les *Topiques*, ni le *de Optimo genere oratorum ;* mais il y a en revanche des ouvrages apocryphes (H. VI, 6).

De Officiis lib. III.
De Amicitia lib. I.
De Senectute lib. I.
De Oratore lib. I (C'est le traité intitulé *Orator*).
De Paradoxis lib. I.
Rhetoricarum lib. II.
Tusculanarum questionum lib. V.
Orationum lib. XII.
Invectivarum lib. VI.
De Legibus lib. III.
De Fine boni et mali lib. V (*De Finibus bonorum et malorum*).
De Natura Deorum lib. III.
De Divinatione lib. II.
De Fato librum lib. I.

De Creatione mundi lib. I (Apocryphe).
Dialogorum ad Hortensium lib. I.
De Partitione orationis lib. I (*De Partitione oratoria*).
De Academicis lib. I (*Academicorum* lib. II).

Dans cette liste ne figurent pas certains ouvrages qui sont cités par Vincent. 1° *De Conciliis.* C'est une inadvertance de copiste; lisez : *De Officiis.* 2° *De Republica.* On a dit que Vincent ainsi que d'autres auteurs du moyen âge avaient connu ce fameux traité, dont la découverte est une des gloires du XIXe siècle ; il n'en n'est rien, du moins pour ce qui regarde Vincent. Il n'a cité que deux passages (H. III, 92; IV, 41) qui font partie des fragments conservés de toute ancienneté. On trouve souvent au moyen âge le *De Republica* cité ; il figure même dans des catalogues de bibliothèques des XIIe et XIIIe siècles, et cependant on ne possédait pas alors ce traité complet. On donnait le nom de *de Republica* au songe de Scipion, qui n'en n'est qu'une partie. On connaissait aussi des fragments conservés par saint Augustin, Lactance, etc [1].

N'oublions pas de relever aussi parmi les ouvrages de Cicéron que cite Vincent, *Philippice* (H. VI, 20), etc. Parmi les discours, figurent les *Catilinaires* (H. VI, 31), *Cum gratias egit populo* (*idem*), *De Provinciis consularibus* (*idem*), *De Responsione aruspicii* (H. VI, 32), *In Antonium* (*idem*), *Pridie quam iret in exilium* (*idem*), *Pro Cœlio* (H. VI, 30), *Pro Cornelio Balbo* (H. VI, 32), *Pro domo sua* (*idem*) (H. VI, 30), *Pro Ligario* (*idem*), *Pro Marcello* (*idem*).

Quant aux *Invectives*, c'est un ouvrage apocryphe, renfermant des discours de Salluste contre Cicéron, avec la réponse de Cicéron. Il faut y voir des exercices de rhéteur qui remontent à l'antiquité.

Du fameux traité *Ad Hortensium*, Vincent ne connaissait que des fragments conservés par saint Augustin [2].

SÉNÈQUE. — Vincent ne pouvait manquer d'adopter l'opinion que Sénèque avait eu des rapports avec l'apôtre saint Paul pendant la captivité de celui-ci à Rome (H. IX, 9). Il donne de très-nombreux extraits de Sénèque, qui était fort goûté au

[1] La seule citation textuelle faite par Vincent (H. IV, 41) est tirée de saint Augustin, *Cité de Dieu*, H. 10.

[2] Sur les fragments du Traité *ad Hortensium* connus au moyen âge, voyez *Rheinische Museum für Philologie*, année 1842, p. 127.

moyen âge. Il a fait un même personnage du poëte, du rhéteur et du philosophe.

Voici, d'après Vincent, la liste des ouvrages de Sénèque, liste bien incomplète :

Ad Ebutium Liberalem de beneficiis.
Ad Neronem de clementia lib. VII.
De Quatuor virtutibus (Apocryphe).
Librum de moribus (Apocryphe).
Librum de remediis fortuitorum (Apocryphe).
De Immatura morte (Apocryphe).
De Naturalibus quæstionibus.
Libros quoque declamationum V.
De Sententiis diversorum oratorum lib. I.
Ludum de morte Claudii metricum.
Tragedias quoque decem.
Epistolas ad Lucilium Balbum,
Et ad Paulum apostolum nonnullas (Apocryphe).

Apulée. — Vincent n'en connaissait que deux ouvrages : *Hujus reperi duos libros :*

1° *De Vita et moribus Platonis ;*
2° *De Deo Socratis* (H. IV, 7).

Chalcidius. — Nous avons parlé de Chalcidius à l'article *Platon*. Il traduisit le *Timée* et l'enrichit d'un commentaire.

Macrobe. — De Macrobe, deux ouvrages cités :

1° *Saturnales* (H. III, 68; V, 7; VI, 60).
2° *Commentaire sur le songe de Scipion* (H. III, 78-80; IV, 9).

Boëce. — Je ne crains pas de ranger parmi les classiques Boëce, qui a été longtemps regardé comme chrétien, mais dont le christianisme est fort problématique. En tout cas, cet auteur a droit à la place que je lui assigne, car c'est lui qui, dans ses ouvrages, a transmis au moyen âge les doctrines et les méthodes de l'antiquité. Son influence a été considérable. Il composa, suivant Vincent (H. XX, 15) :

De Sancta Trinitate lib. I.
De Consolatione Philosophie.
De Disciplina scholarum.
Librum de Musica.
De Logica, libros Topicorum et Divisionum.
Libros etiam Categoricorum syllogismorum
Et Hypotheticorum.

Commenta super Aristotelis libros.
Et alia plura.
Il faut joindre à cette liste :
De Arithmetica (D. XVI, 2).

§ 2. *Historiens.*

Jules César. — Vincent a ignoré que Jules César ait été historien, et cependant il avait entre les mains le livre de la *Guerre des Gaules*. Il attribue cet ouvrage à Julius Celsus, suivant en cela une erreur générale au moyen âge, qui prit le nom d'un réviseur de manuscrit pour celui de l'auteur du livre (H. VI, 2).

Comme toujours, les citations ne reproduisent pas fidèlement le texte. Vincent cite cinq livres de la *Guerre des Gaules ;* il ne parle pas de l'histoire de la guerre civile. *Hoc bellum Cæsaris gallicum Julius Celsus diligenter scripsit in libris V.* En effet, Vincent ne donne des extraits que des cinq premiers livres.

Je vais donner un spécimen des altérations que Vincent fait subir aux textes qu'il cite ; on verra que son procédé consiste à supprimer ce qu'il ne comprend pas, à resserrer les phrases qui lui paraissent longues, enfin à introduire des modifications qui n'ont d'autre cause que le peu de soin que lui ou ses copistes apportaient à transcrire exactement les textes.

Cesar. V, 3. *Omnes vero se Britanni vitro inficiunt, quod cæruleum efficit colorem...*

Specul. Hist. I, 91. *Se ultro inficiunt cæruleo colore.*

Dans un autre passage, relatif à la communauté des femmes, le *Speculum* porte : *hi qui sunt ex his nati, eorum habentur liberi ad quos primum virgo quæque deducta est*, et le texte : *a quibus primum virgines quæque ductæ sunt.*

Salluste. — Vincent savait que Salluste était contemporain de Cicéron, notion exacte s'appuyant sur un fait faux, savoir que Salluste avait composé un discours contre Cicéron, discours auquel celui-ci aurait répondu par l'invective également apocryphe dont nous avons parlé à l'article du grand orateur romain. Vincent a connu le *Jugurtha* et la *Conspiration de Catilina :* il en donne des extraits, non pas sous le rapport de l'histoire, mais au point de vue moral (H. IV, 32, 33, 34).

Justin. — Appelé quelquefois par Vincent Trogue-Pompée;

mais Vincent n'a connu que l'abrégé que nous possédons. Il en a fait un très-grand usage, et il a eu raison; mais il ne s'est pas départi à l'égard de cet historien de son système ordinaire de citations inexactes, quant à la reproduction du texte. A propos de Justin, Vincent pose une question qui prouve jusqu'à quel point on manquait d'esprit critique au XIIIe siècle. Il avait lu que, du temps d'Antonin le Pieux, un philosophe chrétien, nommé Justin, avait fait l'apologie de la religion chrétienne (saint Jérôme : *de Illustribus viris*). D'un autre côté, Vincent connaissait l'abrégé de Trogue-Pompée par Justin. Il se demande si le Justin chrétien et Justin l'historien sont une même personne, et il reste dans le doute : *Cæterum utrum hic sit ille Justinus martyr, an forsitan alius? ignoro* (H. X, 94) (très-nombreuses citations).

Quinte-Curce. — Vincent cite Quinte-Curce, sans rien dire de son livre : je me suis convaincu qu'il le citait sans l'avoir lu, sans l'avoir fait lire par d'autres à son intention. Deux citations renvoient à la fois à Justin et à Quinte-Curce, et ne s'appliquent pas à ce dernier (H. IV, 5 et 23). Les autres ont trait à des paroles mémorables prononcées par Alexandre, ou bien en sa présence. Il est évident que Vincent a puisé ses citations de Quinte-Curce dans un recueil de *Flores*, comme il y en avait tant. On ne peut expliquer autrement le peu d'usage qu'il a fait d'un historien aussi intéressant, tandis qu'il a copié en grande partie le *Faux Callisthène*. La citation du chapitre 64 du livre IV, relative à la mort d'Alexandre et indiquée comme empruntée à Quinte-Curce, ne lui appartient pas, mais bien à Justin tronqué et arrangé.

Suétone. — *Vies des douze Césars :* nombreux extraits. Vincent cite le *Catalogue* des hommes illustres : il en rapporte un fragment relatif à Pline l'ancien (H. X, 67). Le *Catalogue* de Suétone est actuellement perdu ; mais le fragment cité par Vincent nous est parvenu.

Valère-Maxime. — Nombreux extraits des *Dicta et Facta memorablia* de Valère-Maxime, qui avaient le double avantage d'instruire et de former le cœur par des exemples bien choisis. Il est inutile d'énumérer tous les extraits.

§ 3. *Poëtes.*

M. P. Caton. — « Caton a écrit un livre sur les mœurs, partie en prose, partie en vers, qu'on met dans les écoles entre les mains des enfants, et qui, bien que déprécié par suite d'un trop grand usage, contient beaucoup de belles et excellentes maximes » (H. V, 107). Les extraits (H. V, 108, 109, 110), renfermant cent trente-cinq vers hexamètres, appartiennent aux distiques moraux connus sous le nom de Caton, souvent publiés et attribués à Dionysius Caton.

Plaute. — Vincent déclare ne donner d'extraits que d'une seule comédie de Plante, *Aulularia* (H. V, 55, et N. XXXI, 108). Est-ce volontairement et par suite d'un parti pris? il est à croire que, s'il n'en cite qu'une, c'est qu'il n'en connaissait qu'une, car les autres pièces de Plaute lui auraient fourni, tout aussi bien que l'*Aulularia*, ce qu'il cherchait, c'est-à-dire des maximes morales.

Térence. — Si Vincent est bref sur le compte de Plaute, il est plus explicite sur Térence. Il trace même en quelques lignes une histoire de la comédie. Après avoir raconté l'origine du théâtre et cité à l'appui l'*Art poëtique* d'Horace, il divise la comédie en trois genres : *Togata*, *Prætextata, Palliata*. Trois personnes étaient nécessaires pour une comédie : le correcteur, le défenseur, le récitateur. Térence eut le bonheur d'en avoir trois qui excellaient : Tite-Live, l'écrivain (*scriptorem*) de tragédies, pour correcteur; Domitius pour défenseur, Calliopius pour récitateur,

Ce sont là de singulières idées, extraites de gloses sur Térence. On lit en effet dans un manuscrit (numéro 420 de la bibliothèque de Valenciennes) : *Recitator vero istarum fabularum non ipse Terentius extitit, sed Calliopius quidam, clarissimus vir ac sapientissimus, cujus ope et sustentatione ac etiam familiaritate ipse utebatur : quo tali viro recitante, majorem ejus fabule captarent favorem* [1]. Des miniatures d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale montrent Calliopius sur le théâtre, lisant les tragédies de Térence.

[1] Voyez le *Catalogue des manuscrits de Valenciennes*, par Mangeart.

Ce Calliopius n'était autre qu'un réviseur des œuvres du poëte, ainsi que l'apprennent plusieurs manuscrits où, à la fin de chaque comédie, on lit cette note : *Ego Calliopius recensui*. On ignore l'époque de cette recension.

TIBULLE. — Citations D. IV, 28, 44, 58, etc. Peut-être Vincent ne l'a-t-il connu que par les *Flores* : en tout cas il n'en parle pas dans le *Miroir historial*.

VIRGILE. — Vincent emprunte à Hélinand, qui emprunte lui-même au faux Donat, sans la citer, une histoire de Virgile entièrement fabuleuse. Le chantre d'Énée y est représenté comme un magicien. Il avait placé au-dessus d'une des portes de Naples une mouche de bronze qui écartait les mouches de la ville ; il avait fait un clocher qui suivait les oscillations de la cloche, ce que Hélinand trouve peu vraisemblable, attendu que les païens ne paraissent pas avoir connu l'usage des cloches. Il construisit des Thermes dont on racontait des choses incroyables; enfin il ne pleuvait jamais dans son jardin (Hélinand, inédit, livre XXIX) (H. VI, 61).

Vincent commente ensuite (H. VI, 62) l'épitaphe de Virgile :

Cecini pascua, rura, duces,

pour conclure qu'il n'a écrit que trois poëmes, les *Bucoliques*, les *Géorgiques* et l'*Enéide*, et faire remarquer que les poëmes *Culex* et *Etna*, dont les Orléanais (sans doute l'école d'Orléans) faisaient parade (*quos Aurelianenses ad ostentationem et jactantiam circumferunt*) sont des ouvrages apocryphes.

Suivent quelques sentences tirées des *Bucoliques*, des *Géorgiques* et des six premiers livres de l'*Enéide* (H. VI, 63). Nombreuses citations dans le *Speculum doctrinale* (H. IV, 59, 109, etc.).

HORACE. — Horace, prince des poëtes satiriques et lyriques latins, au dire de Vincent, composa (H. VI, 67) :

Sermonum libros (Extraits, VI, 69).
Epistolarum (Extr. IV, 68 ; — IV, D. 70 ; V. D. 68).
Carminum (Extr. VI, 70).
Odarum (Extr. VI, 70).
Et Poetriarum (Extr. VI, 67; V, D. 102).

Dans l'énumération qui précède, Vincent distingue les *Carmina* et les *Odæ*, à moins qu'il ne faille lire *Carminum odarum*

sans virgule après *Carminum;* de toute façon, il est évident que Vincent a voulu désigner par ces deux mots une seule et même chose, ainsi que l'atteste la rubrique du chapitre 70, *In libro Carminum odarum,* lequel chapitre est composé d'extraits des *Odes.*

Nulle citation des *Épodes,* ni du *Carmen sæculare :* il ne faut pas en conclure que Vincent ne les a pas connus, mais que ces morceaux ne lui offraient pas, ce qu'il cherchait, des maximes morales, ou plutôt que le *florilége* qu'il copia n'en renfermait pas d'extraits.

Pour apprécier Horace, il cite saint Jérôme (H. VI, 67).

Ovide. — Ovide était le poëte favori du moyen âge, ajoutons et de Vincent, qui donne la liste suivante des ouvrages vrais ou supposés de cet aimable poëte (H. VI, 108) :

De nuce libellus I (Extrait H. VI, 106).
Invectio in Ibim (Extrait H. VI, 170).
Epistolarum lib. I (Extrait H. VI, 107).
Sine titulo lib. III (Extrait VI, 108 à 110. D. 173).
De Arte Amandi lib. III (Extrait H. VI, 111 à 118).
Métamorphoses lib. XV (Extrait VI, 116, 117).
De Fastis lib. VI (V: 76. Extrait H. VI, 118).
De Tristibus lib. V (Extrait VI, 119, 120).
De Ponto lib. IV (Extrait VI, 121, 122).

Le livre *Sine titulo* de Vincent n'est autre que les *Amores.*

Dans sa nomenclature Vincent a oublié le *De remedio amoris,* qu'il cite et dont il transcrit des fragments (H. VI, 114, 115 et D. IV, 28).

Perse. — Auteur d'un *Liber metricus* dont quelques extraits (H. VIII, 137; D. IV, 34).

Perse, dit Vincent, Juvénal, Lucain, Ovide furent contemporains.

Lucain. — Oncle de Sénèque (*sic*) (H. VI, 137). (Extraits H. III, 11, 10, 19, 69). A propos du Gange, Vincent cite ce vers :

Ostia nascenti solvit contraria Phœbo,

qu'il comprend : *Solus fluviorum contra solis ortum currit;* interprétation qui lui fait peu d'honneur.

Sénèque. — Vincent fait, ainsi que nous l'avons vu, un seul personnage du philosophe, du rhéteur et du tragique. Il lui attribue dix tragédies (H. VIII, 102).

Medée (Extraits H. VIII, 114 ; D. V, 29).
Hippolyte (Extraits H. VII, 114 ; D. IV, 27).
Les Troyennes (Extraits H. VIII, 113 ; D. IV, 28).
Agamemnon (Extraits VIII, 114 ; D. IV, 28).
Œdipe (Extraits H. VIII, 114 ; D. IV, 28).
Thyeste (Extrait D. IV, 14).
Hercule furieux (Extrait H. VIII, 115).
Hercule sur le mont Œta (Extrait H. VIII, 113).
La Thébaïde (Extraits H. VIII, 114 ; D. IV, 28).
Octavie (H. VIII, 113).

C'est-à-dire que Vincent a connu toutes les tragédies qui portent, à tort ou à raison, le nom de Sénèque. La critique moderne est revenue à l'opinion ancienne et attribue toutes ces pièces, sauf la dernière, au philosophe.

PÉTRONE. — *De Petronio Bononiensi, et scriptis ejus.* Tel est le titre du chapitre 25 du livre XX du *Miroir historial* consacré à la biographie de saint Pétrone, évêque de Bologne, auteur d'une vie des solitaires d'Egypte, et qui mourut sous le règne de Théodose et de Valentinien (Gennadius). Jusqu'ici tout est très-bien; mais Vincent ajoute : *De quodam libro Petronii, partim metrico, partim prosaico, pauca hæc moralia quæ sequuntur excerpta notavi.*

Suivent des extraits en prose et en vers du *Satyricon.* On trouve aussi des citations de cet ouvrage (D. IV, 64, 147, 148 ; N. XXXI, 106). Vincent avait-il lu le *Satyricon ?* S'il l'a lu, l'attribution de cette œuvre licencieuse à un évêque fait peu d'honneur à son jugement ; ou peut-être a-t-il suivi à cet égard un système que j'ai constaté avoir été adopté par lui, et qui consiste à garder un silence absolu sur tous les faits contraires à la pudeur et à ériger l'histoire en une sorte de morale en action ? Pour ce qui regarde Pétrone, je crois volontiers que Vincent ne l'a pas lu : on pourrait même tirer cette conclusion des termes qu'il emploie : *pauca hæc moralia, quæ sequuntur excerpta notavi.* Quoi qu'il en soit, il est piquant de voir le *Satyricon* mis à contribution pour former les mœurs. Il y a même des maximes que le bon Vincent a mis trop de confiance à accepter, par exemple :

Nil erimus cuncti, postquam nos auferet Orcus,
Ergo vivamus, dum licet esse bene.

Il n'a pas vu dans ces vers l'affirmation énergique du matérialisme et les conséquences funestes qu'on en tirait.

Stace. — Eusèbe mentionne dans sa *Chronique* l'auteur comique Cœcilius Statius, contemporain d'Ennius. Vincent ne manque pas une si belle occasion et confond cet ancien poëte avec Publius Papinius Statius, qui vivait cinq siècles après.

De ce dernier il n'a connu que deux poëmes (H. V, 61):

1° *L'Achilléide* (Extraits. H. V, 61).

2° *La Thébaïde* (Extr. H. V, 61 ; D. IV, 59).

Nulle citation des *Sylves*.

Martial. — Les *Miroirs naturel* et *doctrinal* renferment un très-grand nombre de citations de Martial (notamment N. XXXI 104, 110; D. IV, 52), que Vincent appelle Martialis Coquus. On a cherché à expliquer le surnom de Coquus par des fautes de copiste ; s'il y a faute, elle est bien ancienne, car tout le moyen âge le désigna souvent par ce simple surnom : exemple, Jean de Salisbury. Ne faisons pas de ce Coquus, comme un des anciens rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, un poëte inconnu (Article de Jean de Salisbury). Rien sur Martial dans le *Speculum historiale*.

Juvénal. — Vincent connut assez bien le temps où vivait Juvénal (VIII, 321), puisqu'il le fait contemporain de Perse. Selon sa coutume, notre auteur donne des *Fleurs* de Juvénal dont il cite cinq livres.

(Extraits H. VIII, 137 ; XXVII, 128. N. XXXI, 115.)

Calpurnius appelé par Vincent Scalpurnus.

Bucoliques citées (N. XXI, 115):

Mobilior ventis ô femina !

Macer. — On a reconnu que les fragments du poëme *De Virtutibus herbarum* que nous possédons sous le nom de Macer, ne peuvent être attribués à Æmilius Macer de Vérone, mort l'an 17 avant Jésus-Christ, auteur de l'*Ornithologia* et de la *Theriaca*, poëmes aujourd'hui perdus. L'auteur de *De Virtutibus herbarum* était médecin et son poëme est purement médical. Il est évidemment postérieur à Galien.

(Extraits N. IX, 39, 102, 104; D. VII, 107.)

Claudien. — *Hujus duo volumina metrice composita inveniuntur, unum majus, unum minus* (H. XVII, 59).

Nombreuses citations dans le *Speculum doctrinale*. Je me suis assuré que la division en deux volumes indiquée par

Vincent était purement fortuite et qu'elle ne répondait pas à une classification méthodique des poëmes de Claudien.

§ 4. *Epistolaires.*

Pline le Jeune. — Il y a deux Pline : on peut être certain d'avance que Vincent les a confondus en un seul personnage. C'est ce qui a eu lieu (H. x, 67). « On a, dit-il, plusieurs ouvrages dus à son génie. Il écrivit une Histoire naturelle en trente-sept livres qu'il dédia à Vespasien. J'ai inséré des fragments de cette œuvre immense dans le *Speculum naturale :* j'ai trouvé du même, environ cent lettres adressées à différentes personnes. » (Nombreuses citations H. X, 67; D. IV, 13.) Nulle mention du *Panégyrique de Trajan.*

Symmaque. — Vincent connaissait le recueil des lettres de Symmaque, qu'il intitule : *Symmachi liber epistolaris.* (Extraits H. III, 33; XXXI, 13; D. IV, 76.)

§ 5. *Grammaire*, *Rhétorique.*

Varron. — Vincent ne paraît avoir connu, sauf les *Sentences*, aucun ouvrage de Varron, bien qu'il en cite plusieurs qui ne nous sont point parvenus.

Rerum divinarum in libro IV (H. II, 59).

De cultu Deorum (H. II, 104).

Il cite des vers sur le *Calamus* (Canne à sucre) :

Indica non magnam concrescit in arborem arundo
Illius et lentis premitur radicibus humor
Dulcia cui nequeant succo commedere mella (N. IX, 46).

Sententie (D. IV, 119, 120 et VI, 59).

Nulle citation du *De Lingua latina* ni du *De Re rustica.* — Vincent a ignoré aussi l'existence du Catalogue des ouvrages de Varron, dressé par saint Jérôme, qui a été retrouvé récemment mais dont plusieurs manuscrits existaient au XIII[e] siècle dans l'abbaye de Saint-Amand [1].

Quant aux *Sententie* elles ont été aussi publiées récemment par M. Chappuis d'après deux Mss. de la Bibliothèque natio-

[1] Ce catalogue a été publié par sir Thomas Philipps, par M. Ristschl (*Rheinische Museum*, 1848, et par le cardinal Pitra, *Spicilegium Solemmense* t. III, p. 311, 213 et suiv.

nale [1]. Vincent intitule ces sentences : *Sententie Varronis ad Atheniensem auditorem* (H. VI, 58). Toutes les notions de Vincent sur Varron sont puisées dans saint Augustin (*Cité de Dieu,* VI, 2, 3, 4 ; IV, 31 ; VII, 6). — (*Specul. Hist.* VI, 57, 58); et de ses ouvrages il ne mentionne de son chef dans cette biographie que les *Sentences.*

Sénèque le Rhéteur. — Nous avons vu que Vincent avait attribué à Sénèque le Philosophe les déclamations qui sont l'œuvre de son père. Il nous reste à indiquer les endroits du *Speculum* qui renferment des extraits de cet ouvrage, dont Vincent ne connaissait, ainsi que nous, que cinq livres : (H. VIII, 112 ; D. IV, 29 ; N. 31, 109).

Quintilien. — Une vieille tradition, inexacte, raconte que le Pogge trouva en 1415, dans le monastère de Saint-Gall, les *Institutions oratoires* de Quintilien. Cette légende, bien qu'elle ait été démentie (Daunou, *Journal des Savants*, 1819, p. 167), est tous les jours reproduite. Il suffit, pour la réfuter, d'ouvrir Vincent de Beauvais, qui donne des notions fort exactes sur la personne de Quintilien et insère, livre par livre, des extraits de ses *Institutions* (H. IX, 121). (Extraits des *Institutions oratoires* H. IX, 121, 122, 123 — 8 livres cités).

Il cite en outre les *Causes* ou déclamations, ouvrage reconnu n'être pas de Quintilien.

Extraits des *Causes* (au nombre de dix-huit) — (H. IX, 124, 125 D. IV, 67).

Aulu-Gelle. — Vincent a emprunté à Aulu-Gelle un certain nombre d'anecdotes. Il a fait une grande quantité d'extraits des *Nuits attiques.*

Ces extraits se rapportent tous à ce qui nous est parvenu des *Nuits attiques ;* il n'y a aucun fragment inédit.

Les deux auteurs qui suivent ne furent point païens suivant toute probabilité ; mais, à cause de la nature de leurs ouvrages, nous n'avons pas cru devoir les placer parmi les auteurs ecclésiastiques.

Donat. — Après avoir rapporté un passage de la chronique de saint Jérôme sur Donat le grammairien, Vincent ajoute : *Hic est Donatus, cujus libellus usque hodie in scholis legitur a pueris prima grammatice rudimenta discentibus* (H. XIV, 13).

[1] *Sentences de M. T. Varron.* Paris, 1856.

Priscien. — Nous avons vu que Vincent avait confondu Priscien le grammairien avec un autre Priscien philosophe païen contemporain.

Du grammairien il dit : *Prisciani libri ubique patent;* il énumère les ouvrages suivants :

Majus volumen de partibus Orationis.

Volumen minus de constructione.

Aliud minimum de accentibus.

Vincent montre quelque critique à propos de Priscien, que certains auteurs prétendaient avoir été contemporain de Julien l'Apostat : il fait observer que le grand ouvrage de Priscien est dédié non pas à l'empereur, mais au consul et patrice Julien (H. XXI, 50).

§ 6. *Jurisprudence.*

Code. — *Code Théodosien* (H. XX, 34). Vincent rapporte, d'après Prosper d'Aquitaine, que Théodose II fit rédiger un recueil complet des lois : il ajoute que ce recueil s'appelle *Code*, et que, quand on dit « le Code, » on désigne le recueil des Constitutions impériales. Le Code est composé, poursuit-il, des lois renfermées dans les trois Codes Hermogénien, Théodosien et Grégorien. En quoi il se trompe, car il confond le Code Théodosien, qu'il ne connaissait pas, avec le Code de Justinien, auquel s'applique sa description.

Voyez des citations du Code de Justinien, etc. (D. VII, 140.)

§ 7. *Sciences naturelles.*

Pline l'Ancien. — Le lecteur se rappelle que Vincent n'a pas su distinguer Pline l'Ancien de Pline le Jeune : il a pourtant fait de très-nombreux emprunts à l'*Histoire naturelle* de Pline, tant dans le *Speculum historiale* que et surtout dans le *Speculum naturale*.

Je me suis assuré que Vincent ne connaissait que les livres qui nous sont parvenus. Il lui attribue aussi un traité de *Spermate* (N. XXIII, 66) qui est apocryphe.

Solin. — *Solinus Polyhistor :* Cité H. I, 26, 5, 8, 65, 131, etc.

§ 8. *Médecine, Chirurgie.*

GLAREANUS. — *Chirurgia* (H. VI).
PLATEARIUS. — *De simplici medicina* (N. V, 93).

§ 9. *Sciences agricoles.*

CATON. — *De Re rustica* (N. VI, 52).
PALLADIUS. — *De Re rustica* (N. V, 25, 47, 48, etc.).

§ 10. *Architecture.*

VITRUVE. — *De Architectura* (N. IV, 43; N. V, 8, 75, 27, etc.).

§ 11. *Sciences militaires.*

VÉGÈCE. — *De Re militari* (D. XI, 58 et suiv. H. III, 81. N. V, 40, 83).

§ 12. *Science encyclopédique.*

MARCIANUS CAPELLA, appelé simplement *Marcianus.* — Extraits (H. IV, 36, 37, 46). Vincent cite sept livres de l'ouvrage de Marcianus; ce qui prouve qu'il le connaissait entier.

VI

CONCLUSION.

Une question qu'il importe de poser et de résoudre est celle-ci : Vincent a-t-il connu, sinon tous, du moins les plus importants des ouvrages anciens jouissant de son temps d'une certaine notoriété? En un mot, rencontre-t-on dans son *Speculum* la mention des auteurs principaux cités dans les œuvres de ses contemporains ou de ses devanciers immédiats?

Voici la réponse :

Des classiques grecs et latins, Vincent cite tous ceux qui étaient généralement connus en France de son temps, sauf Tite-Live qu'on trouve cité au IXe siècle par Loup, abbé de

